

RENCONTRE AUTOUR DU SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Région Nord - Pas-de-Calais

Séance du mardi 19 septembre 2006

* * *

La séance est ouverte à 9 heures 26 sous la présidence de M. Pierre de SAINTIGNON.

M. le VICE-PRÉSIDENT de l'Université.— C'est en tant que vice-président de l'université que j'ai le plaisir de vous accueillir. Le président vous prie de l'excuser, car il est retenu par ailleurs. C'est avec grand plaisir que nous accueillons cette séance de travail sur le schéma régional de développement économique de la région Nord-Pas-de-Calais. Séance de travail qui, je l'espère, sera fructueuse et permettra de développer notre région. D'autres séances de travail sur le territoire sont prévues. J'espère que la synthèse des travaux permettra d'aboutir à un schéma cohérent de développement. Je vous remercie.

M. VANLERENBERGHE.— Merci Monsieur le Vice-président de l'université. Monsieur le Vice-président du conseil régional, Monsieur le Sénateur Président de la communauté d'agglomérations du Cambrésis, Mesdames et Messieurs les élus, c'est avec un grand plaisir que je vous accueille ici à Arras. Je suis heureux de vous accueillir pour débattre ce matin de ce schéma régional de développement économique. Je crois qu'il est

important que nous puissions, entre nous, échanger sur les points forts et les points faibles de la région et de notre territoire en particulier et que vous ayez choisi Arras. Cela aurait pu être Cambrai. Nous avons avec M. LEGENDRE et avec la communauté d'agglomérations du Cambrésis des relations étroites et cordiales. Nous étions encore ensemble hier à débattre de ces sujets. Ce n'est pas une première et ce ne sera certainement pas la dernière. Je crois que ce qui est important, c'est que le vice-président du Conseil régional vienne jusqu'à nous. Ce n'est pas la première fois non plus, mais je crois qu'il est nécessaire que la région continue. L'image de la région est qu'elle s'appuie sur les territoires pour favoriser son développement, et il faut continuer à le faire. Nous avons la conviction que les ressources sont en nous. Elles sont sur nos territoires, chez les hommes et les femmes, qui travaillent sur ce territoire et qui prennent chaque jour les initiatives, qui peuvent permettre de créer et de développer l'emploi. Il y a un bel exemple d'ailleurs actuellement. Je me permettrai de le souligner. C'est ce qui se réalise et qui, j'espère, se conclura heureusement chez Stora Enso. Tous les élus, que ce soient les élus de la République, que ce soient les élus membres du personnel, les responsables locaux de la direction et bien entendu les pouvoirs publics, tout le monde ensemble se bat et s'est battu pour réussir à maintenir cette activité papetière sur le territoire. Il s'agit d'un bel exemple. Nous l'avons fait précédemment aussi, vous le savez, avec Rhodia et avec réussite. Cette entreprise aujourd'hui tourne. 70 personnes, voire un peu plus, ont été réemployées. Je crois que c'est l'exemple de ce que nous pouvons réaliser, si tous ensemble, nous nous battons et nous construisons. La finalité de l'économie est là. C'est de travailler pour les hommes. Nous sommes rassemblés pour cela ce matin. Je souhaite évidemment à toutes celles et à tous ceux qui s'exprimeront ici d'avoir cette unique préoccupation de développement de l'homme au cœur de notre territoire. Merci.

M. le PRESIDENT.- Merci Monsieur le Président. Je vous propose de démarrer notre réunion de travail, d'abord en remerciant la communauté urbaine d'Arras et l'université de nous accueillir. Après que nous avons tous ensemble validé la perspective des pôles de compétitivité, nous nous sommes vus une première fois dans le cadre des chambres consulaires pour construire le schéma. Nous nous voyons une seconde fois dans le cadre de la communauté urbaine d'Arras pour le poursuivre et au cœur de l'université. Cette dernière constitue un des éléments clés de la compétitivité, puisque c'est ainsi que se sont construits les pôles, pour faire cette allusion à l'un des éléments forts de notre programme économique.

Quelle est notre ambition au cours de cette matinée et des semaines qui suivent ? Nous avons adopté, vous le savez, le schéma régional de développement économique : de très larges débats et de multiples réunions ont eu lieu, des milliers de pages de procès-verbaux ont toutes été annexées à ce schéma régional, un débat régional de qualité a eu lieu ainsi qu'un vote extrêmement large. Chacun s'est prononcé dans ses propres instances du conseil économique et social : l'ensemble des partenaires sociaux en passant par les différentes chambres de commerce, d'agriculture, des métiers, mais aussi les différentes agglomérations avec lesquelles nous avons discuté. Ce schéma régional est en place. Il nous autorise – et j'en ai maintenant le mandat – à finaliser la négociation avec le préfet, donc avec l'État, de la période expérimentale de décentralisation. Elle va s'ouvrir à partir du 1^{er} janvier pour cinq ans. À son terme, nous devons faire un bilan de cette expérimentation, qui fait de la région le chef de file économique sur l'ensemble des questions qui touchent au développement économique de notre région. Pour poser cette candidature, il nous fallait construire un schéma régional de développement économique. Nous l'avons fait dans les grandes dimensions avec une très large concertation, donc c'est un produit très

collectif. Le premier semestre de l'année 2006 a été utilisé pour construire la gouvernance de ce schéma régional. Il est vrai que, quand nous construisions le schéma régional, nous sommes passés par de nombreuses usines à gaz. Il y avait des comités et des sous-comités. La sagesse des uns et des autres nous a amenés à faire quelque chose de très simple. Aujourd'hui il n'existe qu'une conférence permanente, certes à 120, mais pour ceux qui y ont assisté au mois de mai dernier, c'est une conférence à 120 qui marche très bien, parce qu'elle ne sera réunie que dès lors que nos délibérations seront en amont extrêmement bien préparées. Cette séance réunit l'ensemble des partenaires (la région, les départements, les consulaires dans toutes leurs dimensions et les partenaires sociaux). Dès lors que ce travail est mené, préparé et analysé ensemble, le travail d'explication et de validation s'effectue relativement facilement. En tous les cas, la première séance a été très prometteuse. Nous aurons un deuxième rendez-vous, une fois par an, qui est l'assemblée plénière du schéma régional de développement économique. Il faut entendre par là une sorte, pour une société privée, d'assemblée d'actionnaires. Nous allons rendre compte du bilan de l'action du schéma régional de développement économique pour un an et fixer tous ensemble les grandes orientations de ce schéma. Cette réunion aura probablement lieu le 22 décembre au matin dans la grande salle du Nouveau Siècle afin d'y accueillir tous ceux de la région, qui se sentent ou qui sont actionnaires, au sens plein du terme, des questions économiques de cette région.

Je vous remercie ainsi que les collaborateurs de la région qui sont présents. Si nous sommes ici ce matin, c'est parce que, après avoir adopté lors de la réunion du mois de mai dernier – la première conférence permanente du schéma régional de développement économique – un certain nombre d'avis sur l'international, sur la création d'entreprises mais aussi après avoir mis en place des missions d'enquêtes sur les finalités de l'action

économique ou la commande publique dans le bâtiment, il nous a semblé que le cœur de la prochaine réunion, le 25 octobre, devait être centré sur les territoires. Il nous a semblé très important, si nous y parvenons – et si nous n’y parvenons pas, ce sera le coup d’après –, que les 14 territoires de la région puissent, au cours de cette réunion, exprimer ce que sont leurs enjeux, leurs priorités et ce que sont nos stratégies communes – je dis « nos », car j’inclus la région – dans ces territoires à partir de ces priorités. Je pousse le bouchon très loin. Je suis partisan d’adopter au cours de cette séance du 25 octobre une sorte de compte d’exploitation pluriannuel multifinancier, fixé sur des objectifs, en tous les cas un fléchage de nos institutions vers les objectifs, que se donnent les territoires en matière de développement économique. C’est l’ambition que nous nous fixons pour la séance du mois d’octobre.

Pour y parvenir, et je les en remercie, il y a eu de multiples contacts entre la région et les différentes parties prenantes des territoires, de l’agglomération, des consulaires ou des partenaires sociaux. Ils ont travaillé ensemble et ont élaboré un premier document, qui est une fiche en quatre ou cinq points, qui rappelle le contexte du territoire. Elle indique les principaux enjeux économiques du territoire. Elle énonce ce que peut être un plan d’action opérationnel et esquisse un début de compte d’exploitation. Quand on arrive au plan d’action opérationnel et au compte d’exploitation, il y a davantage de vides que de parties remplies, ce qui semble assez normal finalement. Ce n’est pas tout à fait exact, puisque la partie gauche « enjeux » est renseignée. Si elle est renseignée, c’est la conséquence directe des travaux réalisés par la région avec les responsables du territoire, c’est-à-dire que, dans la partie gauche des enjeux, on y fixe ce qui semble être les zones de force du territoire. Pour prendre un exemple sur l’Artois : « renforcer et développer les entreprises industrielles et les services existants, c’est structurer le pôle

d'excellence agroalimentaire, soutenir l'innovation et la recherche, organiser l'anticipation de la veille économique, accompagner le développement à l'entreprise, accompagner le développement à l'export ». Nous avons à accomplir deux tâches : valider le fait que nous sommes d'accord sur les enjeux du territoire, ce qui est un élément très important, et définir une méthode, qui nous permettra de nourrir le plan d'action, c'est-à-dire d'afficher ce qu'est le court, le moyen et le long terme de chacune de ces actions, en termes d'objectifs à atteindre. Nous tirerons ensuite la conséquence de ce raisonnement sur le plan financier.

Voilà ce que je souhaitais dire pour ouvrir avec vous cette réunion de travail qui est très importante. Nous ne sommes plus dans la philosophie du schéma régional de développement économique, elle se trouve derrière nous. Nous sommes dans les territoires et dans ce que sont leurs ambitions pour l'avenir à court, moyen et long termes. En termes de méthode, je vous propose d'entendre pendant quelques minutes Mme GROUSSON, qui est la directrice de l'action économique, qui va nous présenter avec un fichier PowerPoint, le résultat de vos travaux. Il s'agit des travaux de l'équipe économique de la région en lien avec l'ensemble des équipes du territoire. Vous aurez ainsi en tête le point où nous en sommes au sujet de la réflexion commune sur le territoire. Au-delà de l'intervention de M. LEGENDRE puis de l'ensemble des représentants – ces personnes s'exprimeront toutes au nom de chacun des territoires, c'est très important –, j'attends – et chacun a le droit de dire ses attentes d'une réunion – et j'espère que ces interventions et vos interventions dans la salle diront quels sont les sentiments des uns et des autres par rapport au territoire. La séance d'aujourd'hui est enregistrée et son contenu sera mis sur Internet. Pas un mot n'échappera à la compréhension de chacun, puisque c'est entièrement publié. J'attends que chacun dise son accord ou son désaccord avec les expressions, qui seront données sur les

enjeux principaux de ce texte. Si nous voulons progresser vers un document présentable le 25 octobre, et si nous pensons que c'est la bonne date, il nous faudra progressivement finaliser nos fiches à la fois sur les enjeux – c'est le plus important – et sur le plan d'action immédiate et à moyen terme, et ensuite rechercher les modes de financement de ces enjeux. S'il y a des désaccords sur ce qui est présenté, qui a été réalisé par toutes les équipes ensemble, ce sera le moment de le dire pour que nous amendions, corrigions et complétions à la mode du schéma régional. Nous en avons l'habitude. Je vous propose cette méthode de travail pour cette matinée. Je vais passer la parole à Mme GROUSSON pour qu'elle nous restitue le travail des équipes et que nous puissions entrer dans le débat avec votre première intervention Monsieur le Président.

Mme GROUSSON.– Les documents que je vais présenter ne sont pas considérés comme des documents de travail. Il s'agit d'un exercice frustrant à la fois pour celui qui le présente et pour tous ceux qui ont travaillé pour constituer le PowerPoint qui va vous être présenté, parce qu'il est forcément partiel. Nous aurions voulu y mettre de nombreux éléments. Ces documents sont amenés à évoluer, notamment sur les actions – il y a quelques manques – et sur le tableau financier comme vient de le dire le vice-président. D'ici le 25 octobre, nous aurons le temps d'y retravailler. Toutes les fiches de territoires sont présentées de la même façon avec une partie « contexte », une partie « enjeux », le plan de l'action opérationnel qui est issu du travail conjoint des services de la région mais aussi des chargés de missions PLIE, qui ont engagé un important travail, des consulaires, des agences de développement et bien entendu des EPCI et de leurs techniciens.

Sur le contexte, la zone d'emploi de l'Artois peut être considérée comme relativement privilégiée par rapport au reste de la région. Je ne vais pas détailler tout le texte présenté, mais seulement les points principaux. Le

taux de chômage est très inférieur à la moyenne régionale et qui reste encore inférieur à l'heure actuelle. 9 000 personnes approximativement sont en recherche d'emploi. Il faut cependant noter des disparités géographiques fortes, avec une zone d'attraction importante sur Arras et des zones plus fragiles, notamment des zones rurales. Nous retrouvons cette disparité en termes d'accessibilité, qui peut poser certains problèmes notamment de développement. Je pense au Ternois, qui reste un territoire rural. Cependant, il faut souligner de grandes capacités d'accueil, car il y a du foncier disponible pour les grandes entreprises. Nous relevons une industrie très diversifiée avec un secteur agroalimentaire important. J'ajouterai même un secteur plus large : agro-ressource. Nous y reviendrons. Un travail peut être engagé avec la Picardie – nous y réfléchissons actuellement – autour d'un pôle d'excellence commun Cambrésis, Arrageois et Picardie. Ce secteur agroalimentaire représente environ 29 % de l'emploi industriel et a connu une hausse régulière ces dernières années avec des entreprises phares telles Herta et Häagen-Dazs, qui concrétisent bien l'attractivité du territoire pour ce domaine.

Sur ce territoire, des efforts ont également été faits sur l'économie sociale et solidaire avec des services à la personne. Nous notons une progression importante de la création d'entreprises. Nous avons très bien travaillé avec la chambre de commerce et d'industrie d'Arras sur ce thème depuis plusieurs années. Le niveau de formation initiale est important par rapport à d'autres zones de la région. Le secteur agricole se révèle également important, notamment dans le Ternois, avec des exploitations agricoles d'une superficie SAU supérieure à la moyenne régionale. Je souligne des transformations sur place – c'est important, car elles amènent une valeur ajoutée au territoire – sur la sucrerie, les céréales et les aliments pour animaux, mais également des produits à plus forte valeur ajoutée sur Herta ou

Häagen-Dazs. Häagen-Dazs s'étant installé dans la région grâce à la qualité du lait sur l'Arrageois.

Concernant les enjeux, nous retrouvons les phares de l'Arrageois avec la structuration d'un pôle d'excellence agroalimentaire. Nous pourrions ajouter tout un secteur sur les agro-ressources, à la fois des carburants mais aussi du non-alimentaire industriel. Il s'agit de conforter les entreprises existantes avec des démarches d'anticipation : un travail sur l'innovation, un accompagnement des TPE et des PME existantes et un travail sur les TIC, avec des actions de sensibilisation des entreprises. Au sujet de l'axe sur la diversification économique, nous retrouvons la création d'entreprises et la transmission, la formation des dirigeants des PME, la diversité des productions agricoles avec les agro-ressources et le développement des services à la personne. Concernant le renforcement de l'attractivité du territoire, nous notons les dessertes routière et fluviale, l'offre en TIC pour les entreprises et le développement d'un tourisme, notamment d'un tourisme d'affaires que nous verrons aussi sur le Cambrésis. Le développement de la formation porte sur la population, dans le cadre du schéma régional des formations, ou sur les chefs d'entreprises. Il y a une action importante sur la création et la transmission d'entreprises. J'ai rappelé les chiffres 2005. Elle s'accompagne de réunions de sensibilisation, de forums création et de prêts d'honneur. La pépinière agroalimentaire est une spécificité de l'Arrageois. Elle s'est installée à côté d'Adrianor, qui amène un conseil produit ou bien process, pour les nouvelles entreprises. Dans le renforcement et le développement des entreprises industrielles et de services, nous retrouvons là aussi le pôle agroalimentaire et le développement des entreprises agroalimentaires. À propos de l'innovation, Adrianor travaille aussi bien sur le développement des entreprises, le transfert des technologies et l'accompagnement de la création de nouvelles entreprises. Au sujet de l'organisation et de l'anticipation de la

veille économique, un colloque est organisé. Nous sommes en train de réfléchir, au niveau régional, avec l'ensemble des agglomérations à un outil commun, qui puisse nous permettre d'avoir un outil de veille et d'anticipation économique. Le développement de l'attractivité du territoire s'effectue avec des zones d'activités spécifiques. Le soutien du tissu économique local s'accompagne d'un tourisme dit écologique et d'un tourisme d'affaires également. Un important travail a été accompli par le PLIE du Ternois et la CUA avec M. de JONQUERRE. La création d'entreprises d'insertion s'effectue aussi avec l'accompagnement du PLIE. La maison de l'emploi et de la formation du pays de l'Artois est en prolongement des actions du PLIE. Sur l'agriculture, l'encouragement de la modernisation des exploitations agricoles passe par une activité endive et la constitution d'un système productif localisé avec des investissements dans des filières spécifiques.

Bien évidemment, comme l'a dit le vice-président, nous avons essayé de constituer un tableau budgétaire, qui est encore incomplet. Nous sommes actuellement à l'état de document de travail, mais nous comptons bien d'ici mi-octobre pouvoir compléter à la fois les actions prévisionnelles et ce tableau budgétaire pour avoir un document complet.

Je vais présenter le PowerPoint que nous avons constitué pour le Cambrésis. Nous y verrons des thèmes communs à l'Arrageois, en outre sur l'agroalimentaire, qui est un pôle travaillé en commun sur les deux territoires. La présentation porte toujours sur le contexte, les enjeux, le plan d'action et le plan de financement comme sur tous les territoires. Pour le Cambrésis, le taux de chômage est un peu supérieur à ce que nous avons vu sur l'Arrageois, puisqu'il est à 12,7 %, un peu en dessous de celui du niveau régional. Le territoire se partage avec les zones à vocation industrielle, autour de Cambrai et Caudry, avec des implantations récentes de grosses entreprises multinationales. L'activité agricole est importante et représente 80 % de la

superficie du territoire. Elle a permis d'attirer des entreprises comme Florette. L'industrie est fortement présente avec une part de PME et PMI très importante. Les filières les plus significatives sont le secteur du textile avec 90 % de la broderie française, les industries mécaniques et le secteur de l'agroalimentaire – cette spécificité est partagée avec L'Arrageois – avec des grosses entreprises sur le lait, la viande et les légumes, et une transformation de produits régionaux. Un emplacement géographique régional a permis par exemple l'implantation de Columbia Sportswear avec des routes et un système autoroutier tout à fait favorable, d'où une dynamique d'implantation importante. Une réserve foncière importante permet aussi d'imaginer d'autres implantations futures. Dans le cadre des communications et des infrastructures, nous notons le canal Seine-Nord et la plate-forme logistique de Marquion. L'économie sociale et solidaire se développe avec un soutien, notamment du CODES. Nous relevons des exploitations agricoles importantes. Sur l'Arrageois, nous étions à 50 hectares en moyenne, ce qui est supérieur à la moyenne régionale. Sur le Cambrésis, nous sommes encore au-delà : à 65 hectares, essentiellement des céréales, des betteraves à sucre et des légumes (endives et ail). À propos des enjeux, il s'agit de soutenir cette activité industrielle, qui est importante dans le Cambrésis et qui occupe une part importante de la main-d'œuvre, mais également de développer le tertiaire et l'innovation. La structuration du pôle d'excellence agroalimentaire est un travail en commun avec l'Arrageois. Au sujet du soutien de l'activité textile, nous avons parlé de la broderie, mais aussi de Cambrésis Textile. Ces deux systèmes sont intégrés dans le pôle de compétitivité Uptex. Sur le renforcement de l'attractivité du territoire, j'ai abordé la réserve foncière et l'infrastructure autoroutière, qui a permis des implantations importantes et qui permet d'imaginer de nouvelles implantations avec une agence de développement dynamique sur le sujet. Je reviens sur l'offre foncière avec un

grand site industriel sur Niergnies. Le développement des infrastructures augmentera encore l'attractivité des territoires. Le développement d'un tourisme d'affaires se retrouve aussi en partie sur l'Arrageois. Nous notons un axe important sur le développement de la formation, qui est présent dans tous les territoires régionaux. Sur les actions, le PRCTE a trouvé une déclinaison importante sur le Cambrésis avec un projet de ruche d'entreprises et des accueils accompagnement et suivi importants, que ce soit par les boutiques de gestion, les chambres de métier ou la CCI. Le territoire cherche aussi à favoriser l'émergence de nouveaux secteurs économiques. Nous pensons aux services et aux services à la personne en particulier. Sur le renforcement et le développement des entreprises industrielles figurent évidemment les pôles importants, comme l'agroalimentaire et le textile, mais également un axe innovation et (*inaudible**) important et un accompagnement des entreprises à l'exportation. Nous relevons une offre immobilière avec une extension des zones d'activités et le développement des infrastructures, qui se trouvait déjà dans les enjeux et qui est indiqué dans les actions, ce qui paraît tout à fait logique. Sur la formation et l'emploi, un travail important avec le PLIE a amené à la création d'une plate-forme RH pour les PME et les TPE. L'accompagnement des nouveaux maîtres d'apprentissage comprend un axe fort sur le développement de l'alternance, de la VAE et de la GPEC. Le soutien du tissu économique local s'effectue avec une animation du tissu des PME-PMI, des clubs d'échanges, de l'accompagnement à l'export, d'un accompagnement des PME-PMI à leur définition de besoins RH. Le tableau peut paraître un peu frustrant à la fois pour les territoires et pour la région, car il est incomplet, mais il est amené à être complété d'ici mi-octobre.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup à Mme GROUSSON pour cette présentation très claire des deux territoires. Je vous propose de donner la parole, comme nous l'avons prévu au départ à un certain nombre de

personnalités, pour qu'elles éclairent et développent le bilan qui vient d'être présenté et surtout nous disent comment elles souhaitent soutenir leur territoire et comment elles s'en feront les porte-parole lors de notre réunion collective au mois d'octobre.

M. LEGENDRE.– Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, je vais me livrer dans quelques instants à une incongruité, c'est-à-dire après avoir donné mon commentaire sur la situation du Cambrésis et sur cette fiche, je vais devoir vous quitter. Je le regrette beaucoup, parce que je crois que cette initiative est tout à fait intéressante et passionnante. J'aurais aimé la suivre de bout en bout, mais étant aussi parlementaire avec des obligations en fin de matinée au Sénat, il me faut malheureusement repartir sur Paris. Je voudrais présenter le Cambrésis, en présence d'autres représentants de l'agglomération et du territoire du Cambrésis, la communauté d'agglomérations dont je suis le porte-parole, le pays du Cambrésis, qui est maintenant bien structuré et qui entend s'affirmer, la chambre de commerce et d'industrie de Cambrai et un certain nombre d'élus.

Ma première remarque porte sur une singularité de la fiche, qui vient de nous être présentée. Le Cambrésis est crédité de 176 360 habitants en 1999, si c'était vrai, ce serait bien. L'arrondissement de Cambrai ne fait que 159 159 habitants. La différence vient du fait que l'INSEE a ajouté au bassin d'emplois du Cambrésis deux cantons qui sont dans l'arrondissement d'Arras. Il y a donc un décalage entre le Cambrésis au sens INSEE, qui est celui repris dans votre fiche, et le Cambrésis au sens administratif. Ce fait montre bien déjà la nécessité d'un travail en commun entre le pays d'Artois, l'arrondissement d'Arras et l'arrondissement de Cambrai, puisque nous avons des territoires qui se recouvrent, parce que la capitale administrative du Cambrésis, Cambrai, n'est pas au centre de son territoire et se trouve à l'extrémité ouest de ce territoire, à quelques kilomètres simplement de la

frontière du Pas-de-Calais. Cela va avoir, en particulier, un effet important sur un territoire tout à fait stratégique, puisque Cambrai-Marquion, ce passage du canal Seine-Escaut, et la création éventuellement d'une zone logistique importante à hauteur de Marquion se trouvent en termes INSEE dans le Cambrésis et en termes administratifs dans l'Artois. Voilà un beau sujet d'action en commun, nous en parlions encore hier, M. le Président de la communauté urbaine d'Arras et moi-même.

Ma deuxième remarque porte sur le fait que nous ne pesons pas très lourd en termes d'habitants. L'arrondissement de Cambrai est le moins peuplé du département du Nord. Avec 35 000 habitants, Cambrai est une ville dont la population n'est guère différente de celle de Douai intra-muros (44 000 habitants) ou de Valenciennes intra-muros (42 000 habitants), mais si nous nous reportons à la population des agglomérations, alors c'est très différent. Nos amis de Douai sont 150 000. C'est le cas aussi pour l'agglomération de Valenciennes. L'agglomération de Cambrai avec 23 communes et une ville centre de 35 000 habitants fait au total 63 000 habitants. Il y a dix communes de moins de 500 habitants. La structure urbaine est donc assez différente. Compte tenu de ces chiffres, vous comprendrez que, pour exister un peu dans le département du Nord et dans la région Nord-Pas-de-Calais, nous ayons une nécessité très forte de rassembler nos maigres forces en termes de population, sinon nous avons un sentiment de légèreté qui confine à la marginalité et beaucoup plus de mal que d'autres territoires à faire entendre nos besoins et nos demandes. Alors même que, Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président de la région, si nous étions des Picards par exemple, l'agglomération de Cambrai apparaîtrait comme un pôle incontournable en situation de se faire entendre avec Amiens. Ce n'est pas une revendication de partir ailleurs, c'est une indication qu'il faut avoir à l'esprit pour comprendre notre nécessité de travailler unis, dans le cadre d'un

pays du Cambrésis, et de nous faire entendre clairement. C'est parfois plus difficile que dans d'autres secteurs.

Je poursuis avec la fiche géographique. Je mentionnais à l'instant le caractère décalé de l'agglomération de Cambrai par rapport à son territoire. L'ouest Cambrésis est actuellement plus favorisé, parce qu'il est situé à proximité d'un important carrefour autoroutier, le carrefour inter-autoroute A2-A26, sur lequel en ce qui me concerne j'ai toujours misé, même quand nous étions dans les plus grandes difficultés. Ce carrefour autoroutier est à neuf kilomètres de la grand-place de Cambrai et pour accéder à cette autoroute quand on vient du Cateau-Cambrésis, c'est long. Il faut plus d'une demi-heure et même quand on veut s'implanter du côté de Caudry actuellement, tant que le contournement de Cambrai n'est pas réalisé, les activités économiques doivent faire face à tous les feux rouges qui se trouvent dans une agglomération et donc à une difficulté à exister pour l'instant. D'où l'importance pour nous de l'axe structurant de cet arrondissement, qu'on appelle la route nationale 43 Cambrai-Caudry-Le Cateau. Il est nécessaire d'achever le contournement de Cambrai qui est en cours et qui devrait être terminé pour 2009. Nous serons extrêmement attentifs à ce qu'on n'allonge pas encore les délais, qui ont déjà pris beaucoup de temps pour toute une série de raisons, car ce contournement est vital pour la valorisation d'un grand terrain qui s'appelle l'ex-base aérienne de Cambrai-Niergnies. Il s'agit d'environ 250 hectares utiles d'un point de vue économique et d'autant plus qu'ils pèseront peu sur les terres agricoles, alors que l'agricole a été prélevé sur les bonnes terres agricoles du Cambrésis. Nous ne pouvons pas faire autrement. Nous avons à l'esprit un certain nombre de lieux de développement. Actuellement Actipôle, qui est à peu près plein, mais où 88 hectares supplémentaires sont maintenant disponibles, est en cours d'aménagement pour accueillir des entreprises et ensuite ce terrain de

Niergnies, de l'autre côté de l'agglomération, sera valorisé par le fait qu'il devrait en 2009 être desservi par un raccordement direct à l'autoroute. Nous ne pouvons pas négliger non plus la nécessité de réaliser le contournement de Caudry et celui de Cateau et l'amélioration de l'ancrage du canton de Solesmes au Cambrésis, sinon cette partie est-nord-est de notre petit arrondissement aurait tendance à glisser dans le Valenciennois et nous ne pouvons nous permettre de perdre de la population, puisque nous sommes relativement faibles.

Quand nous regardons de très près ce territoire de contact, nous voyons quels sont nos moyens de liaisons avec l'extérieur. Je viens de mentionner, pour l'intérieur de l'arrondissement, l'axe vital de la RN 43. Nos liaisons, si elles sont excellentes dans le domaine autoroutier, présentent des difficultés dans le domaine routier qui est encore à améliorer. J'en fais l'expérience, quand je viens à Arras. Je suis persuadé que nous aurons de plus en plus souvent l'occasion de venir à Arras, ne serait-ce que pour y prendre le train, mais la route d'Arras n'est pas au gabarit qu'il serait souhaitable. Surtout, nous n'avons pas de liaison ferroviaire entre Arras et Cambrai. Cette anomalie est liée à l'histoire et elle nous pénalise actuellement. Parmi les nécessités pour désenclaver ce territoire et lui permettre de développer ses potentialités, j'indique l'amélioration de la liaison ferroviaire entre Cambrai et Douai, cela fait partie de ce qui est prévu dans le prochain contrat de plan. Il y a une réflexion, dont je n'entends guère parler actuellement, pour l'utilisation ou la valorisation d'une voie ferrée électrifiée existante et qui ne sert guère aux voyageurs, entre Cambrai et Valenciennes. J'aimerais qu'on prolonge la réflexion sur la liaison Mons-Valenciennes et Valenciennes-Cambrai. À Mons, on trouvera des liaisons aisées avec l'aéroport de Zaventem par exemple et je crois qu'il y a une bande frontalière à définir. L'effet frontière ne va pas jusqu'à Cambrai. Une réflexion peut être mentionnée. De plus, le canal Seine-

Escaut va passer à neuf kilomètres du centre de Cambrai, à six kilomètres d'Actipôle. Cela signifie que, même si le canal est physiquement dans l'arrondissement d'Arras, l'agglomération la plus proche est bien celle de Cambrai. Il est légitime de ce point de vue de parler d'un développement Cambrai-Marquion et de revoir les liaisons. S'il y a pluri-modalité à hauteur de Marquion, il faudra bien qu'il y ait une voie ferrée, qui s'embrancher sur la voie ferrée Cambrai-Douai et permette à terme – je l'espère et je sais que le président PERCHERON en a souvent parlé – d'avoir enfin une liaison ferroviaire entre Cambrai et Arras. Je pense qu'elle serait utile ; on commence à s'intéresser à avoir une liaison avec la future grande zone de Cambrai-Marquion.

Voilà, Monsieur le président, sur ce point quelques attentes, qui je crois sont à avoir à l'esprit. Je répète que notre engagement est total dans la réflexion et la préparation de ce qui va se passer avec ce canal Seine-Escaut, au niveau européen. Ce sera essentiel pour la région. Ce n'est pas seulement un intérêt cambrésien ou arrageois. L'intérêt est régional, national et international. Il faut que nous réfléchissions tous ensemble et que les territoires se mobilisent pour réaliser tout ce qui doit l'être sur le bord de ces canaux. Pour nous, des points et des rendez-vous sont clairs. Actipôle, c'est maintenant, Niergnies est de l'autre côté de l'agglomération et plus au cœur de notre pays à partir de 2009. Pour 2015, les yeux sont fixés sur les conséquences du passage de ce canal très important.

Après avoir ainsi évoqué la géographie, j'ajouterai quelques mots sur l'idée que nous nous faisons de ce territoire tout entier, Cambrai mais aussi le pays du Cambrésis, et comment le définir. Il faut le définir comme un territoire qui a toujours eu une vocation industrielle et qui entend la conserver. Quand je suis arrivé dans cette région, ce qui m'avait frappé dans les années soixante-dix, c'était l'importance du secteur secondaire. Il était situé dans le

textile et dans la sidérurgie, puisque les hommes au nord du Cambrésis allaient travailler à Denain. Nous voyons ce que cela a pu donner comme tourments et comme difficultés dans les années quatre-vingt. Nous en avons tiré une leçon. L'industrie oui, mais un tissu industriel diversifié. Voilà pourquoi nous sommes heureux d'accueillir quelques équipementiers automobiles, mais nous souhaitons aussi être présents dans d'autres secteurs. La fiche mentionne la mécanique. Il y a encore du textile et nous y tenons. C'est un élément de l'avenir du Cambrésis. Nous notons même du textile haut de gamme qui obtient des résultats importants. L'entreprise Solstiss de Caudry est considérée comme une des toutes premières en France par les résultats qu'elle obtient. Elle exporte énormément. Il s'agit du secteur de la dentelle. Je voudrais mentionner également une usine de textile ultramoderne actuellement en construction dans le Cambrésis. Je ne suis pas certain que les usines de textiles en construction soient nombreuses en France. Il s'agissait de sauver et de développer une fabrication très haut de gamme de linge de table, des parures. C'est la société PORTHAULT qui a été reprise par un Américain. Il fallait savoir si elle resterait sur notre territoire ou si elle partirait en Chine ou en Europe centrale. Finalement, il a été possible de convaincre l'investisseur que le meilleur lieu d'implantation était encore dans un territoire, qui a une grande tradition textile. PORTHAULT a sa boutique de vente essentielle sur l'avenue Montaigne à Paris et fait partie du Comité Colbert, ce qui signifie ce que cela aurait représenté comme perte pour la France si nous l'avions laissé filer. L'usine en cours de construction devrait être achevée à la fin de cette année. Nous parlons bien d'actualité. Le textile chez nous a un avenir et nous y tenons. Le Cambrésis s'est engagé dans des actions comme la (*inaudible**) Broderie, mais surtout maintenant dans Uptex. Notre engagement est déterminé en complémentarité avec Calais et avec la métropole pour tenir toute notre place dans cette affaire, c'est-à-dire de la fabrication, une main-

d'œuvre avec une formation professionnelle d'un niveau exceptionnel et la recherche. Le troisième pôle, qui nous paraît logique dans le Cambrésis, est l'agroalimentaire. Nous revendiquons un rôle de pôle d'excellence au service de la région dans le domaine de l'agroalimentaire. Nous pensons que cette région a des places à reprendre dans ce domaine. Nous sommes globalement en recul par rapport à d'autres régions. Nous pensons que ce n'est pas définitif et que la région doit reprendre toute sa place dans l'agroalimentaire et que, dans ce contexte, l'Artois et le Cambrésis ont un rôle particulier à jouer. Nous avons été attentifs, sans faire de propositions de pôle dans ce domaine, à ce qui a été monté par nos voisins picards, qui ont un pôle axé sur certains types de productions agricoles. Je voudrais mentionner que le Cambrésis vient de renforcer, de manière significative, sa présence dans l'agroalimentaire. Nous avons déjà une grande sucrerie, la dernière du département du Nord. Nous avons une importante usine laitière du groupe Candia, dont nous pensons qu'elle a toute sa place, un avenir et plutôt un renforcement à connaître. Ce sera, à ce moment-là, un pôle laitier tout à fait exceptionnel au nord de Paris. Nous avons maintenant Florette et Fleury Michon. Les travaux de l'usine Fleury Michon doivent commencer cet automne. Florette représente 180 emplois actuellement. Fleury Michon en fera 160 en première phase. Nous pouvons penser que ce sont des usines qui sont taillées pour vivre à l'avenir entre 250 et 300 emplois. Ce n'est pas négligeable. Je ne rappelle pas l'emblème du Cambrésis, qui s'appelle la bêtise. Il s'agit aussi d'une PME agroalimentaire. Le groupe Doux présent dans l'Artois mais aussi dans le Cambrésis. Caudry connaît également une usine du groupe Nestlé importante ainsi que l'aliment pour chien, qui est présent chez nous, à travers Royal Canin.

À l'instigation de la région, nous avons travaillé en commun avec l'Artois. Nous avons décidé d'éviter la concurrence ou les doublons entre

Adrianor et le (*inaudible**). Sur les transferts de technologies, la priorité est sur Arras. Concernant le développement d'enseignement supérieur agroalimentaire, la priorité est sur Cambrai. Nous allons nous partager la tâche dans ce domaine. Nous avons une coopération à poursuivre. Quand j'ai évoqué cette volonté d'être un territoire industriel, je n'ai pas tout dit. Il existe un risque. Il serait de faire de ce territoire un endroit où les besoins les plus sommaires en termes industriels seraient réalisées, la recherche étant ailleurs. Notre problème consiste à avoir à côté de ce potentiel industriel un développement du tertiaire, ce qui n'a pas été évident chez nous. Nous avons peu de tertiaire administratif. Les actions dites de modernisation de l'État en cours ont tendance à nous priver de la présence d'un certain nombre de cadres dans le triangle constitué par les agglomérations de Cambrai, de Valenciennes et de Douai. À chaque fois qu'une rationalisation doit être faite, on a tendance à la rapporter sur le pôle le plus puissant, c'est-à-dire Valenciennes pour l'essentiel. Nous voyons partir un certain nombre d'hommes porteurs de responsabilités. Nous pensons qu'une réflexion d'aménagement du territoire doit être menée. Dans une région comme la nôtre, qui est bien articulée avec sa capitale régionale incontestable et avec des pôles urbains pratiquement au niveau de chaque territoire, il serait bénéfique que chacune des agglomérations puisse prendre sa part d'un travail, qui dépasse le cadre de son simple arrondissement, au service de la région. Cela s'est fait sur certaines villes, mais pas pour d'autres. Nous nous inscrivons dans cette problématique, que j'ai rappelée au préfet et à l'État. Il ne faut pas oublier l'aménagement du territoire en termes de modernisation.

Je voudrais indiquer aussi une autre vocation du Cambrésis, qui tient à son passé, à son histoire et à la qualité de certains de ses paysages. Ce territoire a aussi une vocation touristique. Il a trop tardé à en être persuadé. La situation a progressé. Nous devons le faire en liaison avec les territoires

voisins, en particulier l'Artois, mais aussi pour l'est du Cambrésis, avec le parc naturel de l'Avesnois par exemple. Nous avons un tourisme culturel sur l'évocation d'un certain nombre de grandes figures, qu'il s'agisse de Fénelon à Cambrai et parfois d'étrangers, qui ont été présents dans les valeurs du siècle passé, que ce soit le poète anglais Wilfred Owen, tué sur les bords de la Sambre à quelques jours de l'armistice en 1918 – pour les Anglais, cela signifie quelque chose – ou que ce soit le grand écrivain allemand Ernst Jünger, dont le principal livre *Orages d'acier* se passe pour notre malheur entre Cambrai et Arras. Nous avons un tourisme muséal. Il n'est pas utile de rappeler l'importance du musée du Cateau. Il se situe maintenant parmi les grands musées français. Le musée de Cambrai a été modernisé. Il a été l'un des premiers à être modernisé dans le cadre de la politique du conseil régional de modernisation des musées. Le musée de la dentelle à Caudry représente un musée de profession s'appuyant sur une tradition, qui est également extrêmement importante. Nous voyons aussi un certain tourisme d'affaires qui pourra trouver sa place. Il y a des hôtels depuis des hôtels étoilés dans le guide Michelin jusqu'à des hôtels de chaîne. Je voudrais mentionner le tourisme fluvial. Je vois ce que les Belges ont fait par exemple à (*inaudible**) avec leurs installations très modernes. Il faudra réfléchir au tourisme que pourra générer plus tard le canal Seine-Escaut. Il y a aussi le canal de Saint-Quentin, qui à l'avenir aura une vocation touristique plus importante. Il est baigné par un site merveilleux, qui s'appelle l'abbaye de Vaucelles. Le président PERCHERON, qui était à Vaucelles la semaine dernière, en parlait encore. Il partage tout à fait la préoccupation liée à un avenir pour faire de Vaucelles un des phares du tourisme dans notre région, et pourquoi pas un centre culturel de rencontres. Il n'y en a pas chez nous, alors qu'il y en a dans beaucoup d'autres régions. En tout cas, Vaucelles est aussi un point très

important de développement du tourisme. Cambrai a été la première ville d'art et d'histoire répertoriée dans le département du Nord.

Je n'ai sûrement pas tout dit. Je crains d'avoir oublié un certain nombre de points. Nous pourrions parler aussi de la place de l'économie sociale. J'aborderai un point quand même. Pour développer encore notre vocation industrielle et économique, nous avons besoin d'augmenter la capacité et le niveau de formation. Le niveau de formation traditionnellement chez nous n'était pas très élevé. Des progrès importants ont été effectués, mais nous ne sommes pas au bout de l'effort au niveau de la formation professionnelle et au niveau du développement universitaire. Je suis très heureux d'être ici dans cet amphithéâtre de l'université d'Artois. J'avais suivi de près ce qui se passait ici. Nous avons voulu, nous aussi, avoir une présence significative de l'enseignement supérieur, pas sous forme d'université, mais en ayant des antennes des universités du Nord-Pas-de-Calais, dans ce qu'elles peuvent présenter de meilleur. Nous tenons à la qualité pour nos étudiants. Depuis 20 ans que l'action a été initiée par la ville de Cambrai, elle a permis un accès plus égal des jeunes du Cambrésis à l'enseignement supérieur. Nous avons une base large de premiers cycles, des licences professionnelles et même un mastère, justement dans le domaine de l'agroalimentaire. Cet effort doit être poursuivi pour que le Cambrésis puisse former sur place des hommes et des femmes, qui permettront d'assumer les vocations que je viens de présenter devant de vous.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup Monsieur le président. Avant de vous libérer et de passer la parole à M. DEVAUX pour le pays du Cambrésis, je voudrais aborder deux points.

Votre intervention va permettre l'enrichissement de la première partie, c'est-à-dire le contexte économique du Cambrésis. Elle est très importante. Je note deux éléments, qui me semblent tout à fait essentiels. Le

premier élément est le pôle d'excellence agroalimentaire, de mission d'intérêt régional et de conduite pour la promotion de la filière en lien avec le territoire d'Arras. Je souhaite discuter et négocier avec vous l'organisation d'une gouvernance de ce pôle d'excellence. Que mettons-nous comme moyens ? Quelles équipes ? Qui le dirige ? Qui le pilote au nom de l'intérêt régional ? Ce sera vrai pour l'ensemble des pôles d'excellence. Je pense que vous serez d'accord avec la deuxième question, car vous me l'avez dit en aparté, au-delà de vos interventions qui enrichissent le débat. Aucune de vos interventions, me semble-t-il, ne remet en cause les différents éléments de programmes, qui avaient été exposés dans le PowerPoint. Il nous reste à afficher, pour chacun de ces programmes, le court, le moyen et le long termes et à remplir le compte d'exploitation. Nous nous donnons ces moyens dans les semaines qui viennent afin de, non seulement remplir l'ensemble des colonnes et des lignes de la région, mais aussi celles de la chambre de commerce et plus particulièrement de l'agglomération avec l'ensemble des intercommunalités qui peuvent être concernés par tout ou partie d'un des problèmes. Il est essentiel de flécher financièrement, même si c'est en amont des délibérations des collectivités et même si c'est un fléchage budgétaire, qui permet de donner une indication. Si nous voulons donner du crédit à la démarche que nous engageons maintenant, nous devons fixer naturellement les priorités, qui seront celles du territoire, rappelées le 25 octobre lors de la gouvernance du schéma régional où nous officialiserons ce que sont les priorités et les stratégies de chacun des territoires et ses modes de gouvernance. Autant le dire et je le répéterai au cours des réunions, je suis complètement prêt à revoir les gouvernances territoriales, y compris dans le cadre de l'organisation des PLIE, qui constituent un temps et aujourd'hui un mode d'organisation du territoire pour donner une avancée de la région sur chacun des territoires. Il est clair que nous n'allons pas créer nombre de gouvernances, au risque de s'y

perdre. Tout cela peut se fondre dans une organisation. Nous déciderons ensemble sur chacun des territoires. Nous devons sortir de ces réunions avec une gouvernance du schéma régional de développement économique dans chacun des territoires.

M. DEVAUX.– M. LEGENDRE est intervenu en accord avec vous pour l'ensemble de notre territoire et du pays. Si vous le souhaitez, j'énoncerai deux ou trois réflexions. Nous répétons notre totale détermination à obtenir que le rééquilibrage se fasse entre l'ouest et l'est à travers les composantes qui sont déjà programmées et notamment l'aménagement de la RN 43. Nous répétons notre vocation à rester un territoire industriel, au point que, au-delà des sites urbains de Cambrai et de Caudry, on qualifie souvent nos grandes bourgades de ruralités industrielles, parce qu'il y a un tissu de PME et de PMI important, qu'il nous faut maintenir. Le site de Niergnies doit être développé, mais en même temps, au-delà de la ruche d'entreprises, qui se met en place, nous pensons à une couveuse d'entreprises sur le Caudrésis. Au-delà de la formation et de la formation universitaire, nous sommes attentifs au développement de l'apprentissage à travers notamment le CFA, qui est projeté d'être implanté sur le Caudrésis. Voilà les points sur lesquels je souhaitais mettre l'accent.

M. LESOT.– Je tiens à excuser le président BÉGUIN qui est en déplacement professionnel. La chambre de commerce de Cambrai soutient l'action des acteurs locaux dans le développement des grands projets structurant pour l'arrondissement, notamment le canal à grand gabarit Nord et la création de la zone de Niergnies. Le développement de la future zone Cambrai-Marquion, dans le cadre du canal Nord et de la zone d'activités qui va s'y créer, peut avoir des retombées économiques sur les entreprises de l'arrondissement. C'est pourquoi la chambre de commerce suit de très près ces travaux tout comme l'avancement du dossier de contournement sud de

Cambrai, qui doit permettre de mieux irriguer l'est du territoire. La stratégie de la chambre de commerce de Cambrai est aussi d'accompagner au plus près les entreprises en développement, que ce soit à travers des accompagnements individuels ou collectifs. Elle mène ainsi de nombreuses actions de terrain afin de répondre aux attentes des chefs d'entreprises. Ces actions sont engagées selon trois grands axes stratégiques.

Le premier axe vise à diversifier le tissu économique. Pour cela, il est nécessaire d'attirer dans l'arrondissement des activités diverses à d'autres valeurs ajoutées. Nous devons pouvoir proposer des zones d'implantation équipées et accessibles. Le taux d'occupation des zones d'activités du Cambrésis à ce jour est de 85 %. Il est donc urgent de développer de nouveaux sites. La chambre de commerce soutient l'extension de la zone d'Actipôle et surtout la transformation de l'ancien aérodrome de Niergnies en zone d'activités. Ce site important de 300 hectares contribuera à équilibrer le développement de l'arrondissement vers l'est du territoire. De même, il est important d'aider financièrement les entreprises qui s'y implantent. Nous sollicitons la poursuite du soutien de la région, notamment de l'aide au projet mobile FSI. La chambre de commerce accompagne également les projets de création d'entreprises ou de reprise d'entreprises. Cette action s'inscrit dans le cadre de PRCTE. Cette stratégie s'est voulue gagnante. En quatre ans, nous avons pratiquement doublé le nombre d'accueils et de porteurs de projets et nous avons été labellisés « Entreprendre en France ». Il est important de continuer cette action toujours en partenariat avec la région.

Le deuxième axe vise à développer les entreprises. La stratégie de la chambre de commerce de Cambrai dans ce domaine consiste à mettre en place des actions sectorielles et thématiques, notamment dans le soutien des activités textiles, qui représentent un tiers de l'emploi industriel de l'arrondissement (plus de 3 000 emplois), et de l'agroalimentaire (12 % de nos

forces), dont l'importance ne cesse de croître avec les dernières implantations sur Actipôle. Depuis de nombreuses années, la chambre de commerce soutient, toujours avec l'aide de la région, les entreprises textiles qui représentent le premier secteur industriel de l'arrondissement. Ainsi l'opération Cambrésis Textile, dont le but est d'accompagner ces industries dans leur mutation en les aidant à développer l'innovation, la qualité et la créativité, regroupe à ce jour 45 entreprises, soit la majorité des entreprises de ce secteur. Nous souhaitons également poursuivre le travail effectué en renforçant nos actions de développement de l'innovation et de la recherche de nouveaux marchés. La chambre de commerce accompagne, avec l'aide de la région, les entreprises à l'exportation par les biais de missions et de salons. Ces actions entrent dans le cadre de la chambre de commerce international Nord-Pas-de-Calais. En complément, la chambre de commerce mène, depuis 2002, une action de soutien du secteur de la broderie dans le cadre du SPL (système productif localisé) France et Broderie, entreprise à la campagne en développement technologique et de l'innovation. 90 % de la broderie française est produite dans le Cambrésis. Cette opération portée par la chambre de commerce et financée en partie par la région a permis aux entreprises de broderie de financer de nouveaux matériels plus compétitifs et d'y former leur salarié. Ces actions ont une bonne perception des entreprises, qui souhaitent les voir perdurer. Toujours sur le textile, la chambre de commerce du Cambrésis est membre fondateur du pôle de compétitivité Uptex, qui vise à développer des problèmes technologiques à forte valeur ajoutée et à proposer la customisation, soit une meilleure adéquation entre la demande client et l'offre entreprise. Cette opportunité doit permettre aux entreprises textiles labellisées de continuer leur développement avec le soutien logistique et financier de tous les acteurs économiques régionaux. Depuis peu, la chambre de commerce de Cambrai s'est engagée avec sa consœur arrageoise dans la

création du pôle d'excellence agroalimentaire. En effet, l'Artois-Cambrésis dispose d'un tissu économique et d'équipement dédié aux activités agroalimentaires, qui font de ce secteur un des principaux leviers de développement de ce territoire et potentiellement de la région. La démarche de pôle d'excellence s'appuie très largement sur cette dynamique territoriale et s'articule autour de quatre axes de travail : objectif opérationnel, gouvernance, outil de soutien au développement des entreprises et en particulier aux PME et observatoire régional de l'agroalimentaire. La chambre de commerce a retenu plusieurs actions thématiques en réponse aux besoins actuels et futurs des chefs d'entreprises. L'environnement et le développement durable sont devenus des axes de développement stratégique pour les entreprises, qui ont du mal à s'y retrouver face à une législation de plus en plus complexe. De même, les problématiques de ressources humaines dans le cadre du nouveau plan de cohésion sociale sont devenues prioritaires ainsi que la prise en compte de nouveaux canaux de communication générés par le développement des TIC. Dans le cadre du CPER, les entreprises du Cambrésis bénéficient d'un accompagnement dans leur action de développement durable par le biais d'accompagnement individuel, de pré-diagnostic, d'actions collectives. L'environnement est devenu un enjeu tel dans les années à venir qu'il est primordial de poursuivre ces opérations. Il en est de même pour les ressources humaines de nos entreprises. À ce niveau, de nombreuses sections d'informations et de sensibilisation sont menées à travers un club nommé « club DRH » et une plate-forme de ressources humaines. La chambre de commerce de Cambrai dispose d'un outil puissant de formation, Formatech à Solesmes, laquelle vient d'être entièrement rénovée avec l'aide de la région et qui travaille aussi bien vis-à-vis des salariés que des demandeurs d'emploi. Sur le volet apprentissage, la chambre de commerce est également fortement impliquée. Elle accompagne les nouveaux maîtres d'apprentissage, suit des

actions de parrainage par des professionnels expérimentés. Toutes ces actions sont menées grâce au soutien de la région et nous souhaitons pouvoir les poursuivre en qualité d'opérateur. Le soutien à l'innovation ne se fait pas uniquement pour les entreprises textiles. De nombreux acteurs d'activité bénéficient d'aide à la création. Ces dispositifs doivent perdurer dans le futur afin de développer le potentiel innovation et la technologie de nos entreprises et surtout afin de les aider face à la concurrence des entreprises mondiales. Pour finir, afin d'aider les entreprises à mieux appréhender les outils de demain, la chambre de commerce a mis en place plusieurs actions de formation et de sensibilisation aux TIC. Des ateliers et des conférences sont organisés à destination des chefs d'entreprises. Ces actions n'entrent pas aujourd'hui dans le cadre d'une collaboration de la région. Il faut pouvoir aller plus loin dans l'accompagnement, la sensibilisation et la formation. Nous souhaiterions étudier un partenariat.

Le troisième point important, c'est renforcer l'attractivité du Cambrésis. L'activité touristique offre des retombées dans le commerce local. La région a soutenu en 1999 la création de l'association Tourisme en Cambrésis, qui a pu ainsi mettre en place un plan d'action pluriannuel comprenant la création de plaquettes, d'outils homogènes et de présentations de l'arrondissement, la participation à des salons et la création d'un observatoire afin de mesurer l'impact de ces actions. L'association a réussi à fédérer l'ensemble des acteurs touristiques de l'arrondissement qui parlent désormais d'une seule voix. Elle vient d'éditer un outil de promotion et de présentation de tous les lieux de séminaires de l'arrondissement à destination des grandes entreprises régionales dans l'objectif de mieux faire connaître le territoire. Des développements ont pu être menés grâce aux aides régionales et les retombées économiques commencent à apparaître. Il est donc

important de pérenniser ces actions de soutien au tourisme régional. Merci de m'avoir écouté avec patience.

M. le PRESIDENT.- Nous poursuivons les interventions.

M. LIEVAL.- Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, c'est avec un vif intérêt que les élus des chambres de métier et de l'artisanat du Nord et du Pas-de-Calais se mobilisent avec l'ensemble des opérateurs territoriaux pour partager la responsabilité de mettre en œuvre une stratégie qui permettra, nous l'espérons tous, le développement économique des territoires et l'épanouissement des hommes et des femmes qui les composent. Bien évidemment, les chambres de métier et de l'artisanat du Nord et du Pas-de-Calais ont fixé leurs priorités d'intervention au bénéfice des entreprises artisanales. Ces priorités d'intervention émanent de ce que nous, représentants locaux des artisans et artisans nous-mêmes, avons relevé comme principaux enjeux sur nos territoires. Ces priorités, nous souhaitons pouvoir les inscrire dans un futur programme régional de développement de l'artisanat négocié avec la région et mis en œuvre sur les territoires en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs économiques et locaux. Je vais simplement vous résumer quelques axes principaux de ces priorités.

Le premier axe est la création d'entreprises. Le Cambrésis compte 1 780 entreprises artisanales, 5 700 salariés et 400 apprentis. Depuis quatre ans, les efforts de tous ont permis une réelle augmentation du nombre de créations d'entreprises. En 2005, il y a 803 créations d'entreprises artisanales et 35 reprises. Le solde entre les créations ou les reprises d'entreprises et les radiations est, depuis ces dernières années, devenu positif. Il faut préserver dans ce programme régional de la création et de la transmission d'entreprises des actions inscrites dans la durée, qui peuvent développer l'esprit d'entreprendre.

Le deuxième axe est la reprise d'entreprises. Aujourd'hui 400 chefs d'entreprises artisanales dans le Cambrésis, soit 22 %, ont plus de 55 ans. Quel est l'avenir pour ces entreprises et leurs salariés ? Il nous faut travailler ensemble sur un plan spécifique de la transmission et de la reprise d'entreprises.

Le troisième axe porte sur le développement des entreprises artisanales. Les marchés sont aujourd'hui porteurs pour l'artisanat. Il nous faut aider les entreprises à maîtriser leur développement, à améliorer leurs compétences en gestion financière et en gestion des ressources humaines. 600 chefs d'entreprises artisanales travaillent seuls. Si tant est qu'ils puissent trouver les salariés, dont ils auraient besoin, nous devons aider ceux qui le souhaitent à recruter. Au côté des collectivités territoriales, la chambre de métier et de l'artisanat va systématiser ses rencontres avec les artisans et apporter son concours au développement de leurs entreprises. Pour cela, il nous faut disposer d'outils à leur proposer, leur permettant de s'inscrire dans cette dynamique. L'aide à l'investissement par exemple par le biais d'avances remboursables pourrait y contribuer.

Le quatrième axe consiste à aider les secteurs en difficulté. Le secteur de la broderie connaît depuis quelques années des difficultés et des pertes d'effectifs. En 2005, 20 entreprises de broderie ont cessé leur activité. Il nous faut trouver une stratégie pour les 150 entreprises artisanales de broderie toujours en activité.

En conclusion, l'artisanat est un outil majeur du développement des territoires et c'est en plus un outil pérenne. L'artisan ne délocalisera pas ni sa production ni ses services. Entreprises de proximité, les entreprises artisanales sont des vecteurs de diversification et d'ancrage des populations sur les territoires, les villes, les communes et les quartiers.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup.

M. DERIBCOURT.— Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'interviens ici au nom de la chambre régionale d'agriculture, c'est-à-dire le Ternois et l'Artois pour le Pas-de-Calais et le Cambrésis pour le Nord. Je remplace M. Jean-Bernard (*inaudible**) qui devait intervenir. J'essaierai de faire du mieux possible. Il est agriculteur dans l'Artois et, moi-même, je suis agriculteur dans le Ternois. Voici quels sont les souhaits et les attentes du monde agricole.

Au niveau foncier, le développement urbain perturbe le développement de nombreuses exploitations, en outre de grands ouvrages sont annoncés, l'A 24, zones d'activités, etc., créant une forme d'insécurité, et entraînant la nécessité de compenser des surfaces perdues. Le canal Seine-Nord, qui va créer un effet de coupure sur le paysage et les structures des exploitations, prélèvera* 1 000 hectares et touchera 160 exploitations agricoles. Même si le caractère rural prédomine dans ces secteurs, le cumul des amputations sur le territoire agricole devient significatif. Il devient important de développer une réflexion sur la gestion de l'espace. Il n'est pas question de s'opposer au développement économique, mais au contraire, de réfléchir à la collectivité et à l'utilisation rationnelle de cet espace. Par ailleurs, des entreprises se sont développées sur ces espaces. Le foncier est un support indispensable, en fonction duquel l'exploitant agricole a investi. Des réflexions sont à conduire localement pour reconstituer le potentiel économique de ces entreprises.

Deuxièmement, les productions. Notre région bénéficie d'une agriculture dynamique en lien avec les industries agricoles et alimentaires. Le canal Seine-Nord Europe pourra contribuer à renforcer cette tendance. Nous devons poursuivre cette tendance en reconnaissant à un axe Saint-Pol-Arras-Cambrai cette spécialisation agroalimentaire et en investissant notamment en termes de recherche et de services aux entreprises alimentaires. Chacun

connaît l'influence de nos produits agricoles dans la balance économique. Accentuons cette orientation en développant les produits élaborés porteurs de plus-values. La recherche de notre terroir et la diversité de nos productions sont des atouts.

Troisièmement, la recherche de nouvelles filières. Aujourd'hui, nous sommes à un moment stratégique. Nous pressentons les nouveaux débouchés pour nos productions agricoles, essentiellement à des fins non alimentaires, qui s'appuient sur les caractéristiques de ces productions. La matière première et renouvelable, la biodégradabilité des produits, c'est ainsi que sont développées de nouvelles filières. Naturellement nous évoquerons les bioénergies. Nous devons traiter des agro-matériaux sans oublier le potentiel de la chimie verte, qui pourrait se substituer pour partie aux produits classiques basés sur la pétrochimie. N'est-ce pas le moment de réfléchir à des synergies entre nos entreprises régionales et les inciter à intégrer dans leur process cette matière première agricole ? En outre, le développement de ces filières contribuerait à donner un débouché aux productions des terres polluées par certaines activités industrielles traditionnelles. Aujourd'hui nous parlons du secteur de Métal Europe, mais ne peut-on craindre avec une évolution des seuils que d'autres territoires soient touchés par des interdictions de produire pour l'alimentation humaine et animale ? Ces nouvelles filières constituent un nouvel enjeu pour nos industries et pour nos entreprises agricoles.

Quatrièmement, la diversification des attentes de la société. Au côté de ces productions, la pérennité de certaines de nos exploitations trouve dans la diversification de leurs activités ou de leurs productions des revenus nécessaires. Ces nouvelles activités répondent naturellement aux attentes de la société.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup de votre intervention. Nous quittons provisoirement le territoire de Cambrai pour entrer dans celui d'Arras. Monsieur le Président, je vous cède la parole.

M. VANLERENBERGHE.- Merci Monsieur le Président. Je crois que nous allons essayer de ne pas laisser l'attention de cette assemblée. Je vais essayer de tenir un propos assez court. Je me garderai bien de revenir sur les propos de M. LEGENDRE concernant le Cambrésis. Cependant, je peux évidemment appuyer tout ce qui a été dit compte tenu des liens étroits qui existent entre le Cambrésis et l'Artois et que nous cherchons à développer à travers le pôle d'excellence agroalimentaire. Mon propos concernera essentiellement l'Artois, c'est-à-dire à la fois le pays d'Artois qui englobe les 12 communautés et la communauté urbaine bien entendu que je préside.

S'agissant du diagnostic, nous le savons, l'Artois a conservé une forte dominante agricole et agro-industrielle. Vous l'avez souligné tout à l'heure dans le diagnostic que vous avez établi pour notre territoire. Il compte une importante capacité d'accueil – je précise que ce ne sont pas 200 hectares mais 270 hectares – avec le secteur des Bonettes pour le tertiaire et le val de Scarpe qui est en train de s'ouvrir à différentes activités, notamment de loisir. L'agroalimentaire représente une activité majeure, je ne reviendrai pas sur les chiffres. Ils étaient exacts. Vous avez bien fait de souligner que c'est une activité en forte progression, près de 20 % du niveau des effectifs depuis 1998. C'est un record régional. Ce n'est pas d'ailleurs le seul secteur, qui est aussi important. Un autre est méconnu : le génie électrique. Il concerne les entreprises de biens électriques. Elles sont très présentes dans l'Arrageois, mais effectivement peu regroupées et peu organisées entre elles et cela gêne la lecture générale. L'Artois dispose aussi d'un réseau d'infrastructures de qualité dense. S'est ajoutée, fin 2005, une boucle locale numérique, qui constitue un avantage compétitif et concurrentiel pour tout le territoire. J'y

reviendrai. Au chapitre des infrastructures, vous avez souligné la présence des deux autoroutes, qui traversent notre territoire, et nous l'espérons, et en tous les cas nous nous battons pour, l'A 24 et bien entendu le futur canal Seine-Nord Europe. Cela constitue évidemment des enjeux importants d'aménagement, notamment pour le développement logistique, que nous n'avons peut-être pas suffisamment souligné dans l'analyse de notre territoire, mais qui constitue un point fort et en plein développement de notre économie.

S'agissant des ressources humaines, l'Artois dispose d'une main-d'œuvre, vous l'avez souligné, dont les niveaux de qualification restent élevés, qui compte parmi les meilleures de la région. Nous avons déjà une maison de l'emploi et de la formation. Nous entendons bien nous servir de cet outil pour améliorer encore notre impact et notre qualité dans le domaine des ressources humaines et évidemment notre impact dans le domaine de la recherche d'emploi. La présence aussi d'une université multipolaire est un atout évidemment important pour l'Artois, notamment d'ailleurs avec son pôle agroalimentaire, un pôle scientifique et un mastère sur les technologies alimentaires avancées. Six laboratoires devraient bénéficier de l'élan du pôle de compétitivité « nutrition, santé, longévité » dans lequel nous sommes inscrits, notamment grâce à l'implantation sur notre territoire du laboratoire Ingredia qui a un savoir-faire aujourd'hui mondialement reconnu et qui est né d'une coopérative laitière, qui s'appelle La Prospérité fermière. J'ajouterai dans ce domaine que la Société industrielle des oléagineux implantée à Saint-Laurent-Blangy développe aussi une activité très innovante, totalement méconnue dans la région. Nous avons là des pistes intéressantes de réflexion, sur lesquelles je reviendrai. Vous avez souligné l'impact de l'économie sociale et solidaire. Nous pouvons en Artois aussi peut-être nous appuyer sur cette économie et, grâce à la boucle numérique locale, développer de nouveaux services à la personne, notamment à travers le concept d'hôpital numérique et

la création du dossier médical partagé. C'est une piste actuelle de réflexion et d'expérimentation. Cette technologie à l'échelle du pays d'Artois pourrait à terme offrir des perspectives nouvelles d'évolution notamment sur ces services et d'hospitalisation à domicile des personnes âgées. Se crée d'ailleurs sur la communauté urbaine le centre d'hospitalisation à domicile de l'ADME.

J'ajouterai que nous développons aussi des emplois tertiaires supérieurs, qui étaient plutôt l'apanage de la région lilloise jusqu'à présent, mais que nous essayons aujourd'hui de compenser par une action et une attractivité renforcées. Nous avons aussi des points faibles, des facteurs de fragilité. L'actualité récente je l'évoquais tout à l'heure, je n'y reviens pas, démontre que, dans certaines activités, nous avons des inquiétudes. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour aider ces activités à se maintenir sur les territoires. Au-delà du vieillissement des chefs d'entreprises, d'où la nécessité d'être très attentifs à la transmission d'entreprises, nous avons un autre facteur de fragilité : pour la deuxième couronne d'Arras, des territoires ruraux, nous connaissons des problèmes de transports, qui constituent des handicaps à l'industrialisation et au développement économique de ce territoire. Leur impact est souvent moindre que ce qui a privé pendant de nombreuses années l'Arrageois des possibilités de séduire, c'est évidemment la suppression de la zone PAT qui est rétablie heureusement pour le prochain plan. Ainsi puis-je résumer les points faibles.

Les points forts ne manquent pas. C'est ceux sur lesquels nous cherchons à nous appuyer. Nous l'avons évoqué à travers les infrastructures du territoire, nous constituons un point d'entrée pour la région depuis Paris pour les échanges économiques et logistiques. Nous n'avons pas d'industries lourdes, ce qui fait que nous n'avons pas aujourd'hui de problèmes liés aux restructurations, que connaît le bassin minier, qui est tout à fait voisin. C'est un territoire peu abîmé sur le plan environnemental, qui constitue un atout

pour le développement, notamment de l'économie touristique. Le maillage de ce territoire est constitué essentiellement d'unités de petite taille, de PME de petite taille, qui constituent une force évidente en termes de développement endogène. Nous avons pu le constater durant ces dix dernières années en termes de création d'emplois, d'innovation notamment dans le domaine agroalimentaire. En ce qui concerne le pays d'Artois et certains secteurs de ce pays, nous pouvons l'illustrer aussi notamment par la densité exceptionnelle d'entreprises de construction, qui apporte à notre zone économique une capacité d'expansion incontestable. Il s'agit de PME et de PMI.

Un autre facteur favorable est une faculté indéniable et évidente à travailler ensemble. Il faut souligner que la chambre de commerce, la chambre des métiers, la chambre d'agriculture, les élus et les présidents d'intercommunalités ont pris l'habitude, depuis de nombreuses années, de travailler ensemble, de partager leur diagnostic et d'essayer de construire des solutions communes. C'est ce qui a permis le développement et la performance du territoire. Il y a encore bien entendu nombre de tâches à accomplir, notamment des gisements inexploités dans l'économie touristique, dans le secteur des agro-ressources et des agro-matériaux, pas seulement dans l'agroalimentaire. Je crois que les instruments dont nous nous sommes dotés et notamment la boucle numérique locale à très haut débit et fibre optique ne demandent qu'à s'étendre sur tout le territoire avec le concours du vice-président.

À propos des enjeux, M. LEGENDRE le soulignait précédemment, nous sommes l'épicentre d'un axe Saint-Pol-Cambrai. Arras est située effectivement sur cette route, que nous appelons la « route de l'agroalimentaire », qui est la RN 39 et qui comporte beaucoup d'activités d'entreprises dans ce domaine, mais aussi des centres de recherche comme l'INRA, le lycée technique agricole, etc. Nous y avons aussi la vitrine de

l'agriculture, de l'agroalimentaire régional avec « cité et nature ». Nous avons toujours sur cet axe le centre national de l'endive et des plans de pommes de terre. Notre objectif est d'intensifier un pôle d'excellence en le nourrissant de recherche en lien avec l'université, qui est d'ailleurs située aussi sur cet axe. Le pôle d'excellence agroalimentaire doit se développer en lien avec le Cambrésis. Le pôle d'excellence rurale se développera à partir d'un parc d'activités dédié aux bâtiments intelligents, à la construction durable corollaire autant que support de développement des métiers de la construction. Nous y croyons et nous allons tout mettre en œuvre pour favoriser ce développement. Pour parvenir à ce résultat, nous aurons besoin d'une gouvernance et d'un appui régional, qui regroupe toutes les forces vives (les entreprises, les universités, les centres de recherche), qui offrent des services concrets en termes de veille technologique, de veilles stratégique et réglementaire pour que nous puissions apporter le meilleur service au développement de cette filière et de ce territoire. Cela doit rester aussi notre objectif pour le développement de l'agroalimentaire. Ce qui manque encore aujourd'hui pour réussir ce pôle d'excellence est une reconnaissance au niveau régional de la part des industriels de l'agroalimentaire. Nous voudrions, en accord avec eux, la création du concept, plus que d'une réalité pratique, de « maison régionale de l'agroalimentaire ». Cela permettrait de réunir sur un même site l'université, les industries, des centres de recherche pour permettre l'incubation, l'accompagnement et le développement de l'agroalimentaire régional que nous souhaitons amplifier. Nous citons précédemment la Société industrielle des oléagineux Ingrédia. Nous sommes dans une démarche innovante, qu'il nous faut aujourd'hui accentuer. Bien évidemment, il y a d'autres filières qui pourraient aussi se développer. Qui sait par exemple que dans l'Arrageois nous avons issu de la société historique (*inaudible**), qui est devenue au fil des rachats Enersis, une société qui porte toujours le nom

d'Oldham et qui est leader dans le monde des détecteurs de gaz grâce à un fort investissement dans la recherche et l'innovation ? C'est aujourd'hui plus de 200 emplois, que permet de développer cette entreprise très innovante. Bapaume aussi mise beaucoup sur la puissante filière de l'endive. Je crois qu'il est important d'aider et de soutenir cette filière. Aujourd'hui elle s'organise. Nous souhaitons pouvoir aider à la montée en puissance de cette filière de l'endive, qui a, je n'en doute pas, encore un avenir. Le sud du pays, je l'évoquais tout à l'heure, souhaite bénéficier de la montée en puissance de la filière des agro-ressources et des agro-matériaux. Nous avons évoqué notamment à propos du développement de Stora Enso la filière chanvre. Avec M. BAILLARD, président de la chambre d'agriculture, nous travaillons à la constitution de cette filière, lorsque c'est lié à l'accord qui pouvait se réaliser sur la reprise de Stora Enso. Je cite quelques exemples pour illustrer mon propos. La conjonction et la mise en synergie de tous ces éléments permettent d'envisager sur l'ensemble du territoire du sud au nord, de l'est à l'ouest – sur le pays d'Artois aussi bien sur Bapaume que sur Osartis, que sur les Vertes Vallées – des potentiels de développement. Je crois aussi dans le domaine touristique. L'Artois est une terre d'histoire, un peu oubliée, mais qui refait surface, qui concerne la première guerre mondiale. Je pense que nous avons là le fil rouge en quelque sorte, qui pourrait unifier l'ensemble des territoires autour de ce souvenir et de cette mémoire de la première guerre mondiale. Je sais que la région et notamment le président du conseil régional sont très préoccupés de développer les chemins de la mémoire. Nous sommes tout à fait d'accord pour être tête de réseau dans ce domaine à travers notamment les projets des carrières (*inaudible**), du mémorial de la bataille d'Arras, mais aussi en pensant à Lorette, au Mont-Saint-Éloi et à tous les cimetières qui marquent le territoire. Nous avons un véritable chemin de la mémoire à tracer sur l'Artois.

Notre potentiel, qui est incontestable, peut aussi s'appuyer sur un patrimoine et sur un tourisme patrimonial et culturel. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons et demandons l'aménagement du pôle culturel régional que constitue l'abbaye de Saint-Vaast. C'est la plus grande abbaye du XVIII^e siècle, c'est 22 000 m² couverts, plus que le futur Louvre à Lens. Le pôle culturel abrite déjà la médiathèque et le musée. Il va bientôt abriter le conservatoire de musique, il abrite déjà le conservatoire d'art dramatique et de danse. Nous avons un atout presque naturel, qui nous permet de conférer à notre territoire une dimension culturelle, qu'il revendique depuis plusieurs siècles.

J'aborderai un dernier point : la logistique. Je crois que nous n'avons pas assez insisté dans le diagnostic sur ce point. La position d'Arras au cœur d'une toile d'araignée constituée des autoroutes A 26, A 1, du TGV, de la future A 24, du canal Seine-Nord, de la boucle numérique, permet aujourd'hui tout naturellement de jouer de cet atout. Nous n'ignorons pas qu'il y a, à nos côtés, le Doux delta 3, mais notre Actiparc sera indispensable au développement logistique de la région. C'est la communauté urbaine seule, qui a financé l'ensemble des travaux d'aménagement d'Actiparc. Nous souhaitons pouvoir être soutenus par la région pour le développement de cette filière logistique. Ce soutien pourrait être évidemment le renforcement des dessertes ferroviaires. Nous sommes fortement partisans de la création d'un hub ferroviaire, notamment pour le fret au nord-est du pays d'Artois. Je crois que cette initiative serait intéressante. Nous sommes favorables au renforcement de l'axe Arras-Marquion-Cambrai. La route nationale qui nous relie est aujourd'hui incapable de supporter un trafic beaucoup plus dense. Il faudra envisager de la transformer un jour en voie express régionale. Il faudra profiter de l'équipement et du développement de la zone d'activités de

Marquion sur le Canal Seine-Nord pour développer la liaison ferroviaire et l'électrification de cette liaison entre Cambrai, Marquion et Arras.

Un autre point est pour nous essentiel pour le fonctionnement d'Arras en tant que capitale et centre d'animation du pays d'Artois, c'est la création de la rocade est de l'agglomération, qui doit desservir toutes nos zones d'activités industrielles les plus récentes (Actiparc, mais aussi Artois-Pôle et la zone est d'Arras). Entre l'A 1 et l'A 26, il s'agit d'un facteur déterminant, si nous ne voulons pas asphyxier notre agglomération.

J'ajouterai que nous pensons créer et maintenir sur l'agglomération d'Arras et dans le pays d'Artois une qualité de vie pour le développement des hommes et le développement durable. La réalisation notamment au nord de notre agglomération du parc du val de Scarpe, dans le cadre de la trame verte et bleue, va être un facteur important de développement pour notre agglomération. Il est évident que si nous voulons attirer des industries et des activités, il faut loger les hommes et les femmes qui viennent travailler. Nous avons pensé à créer *ex nihilo* sur le bord de la Scarpe un parc de grande qualité, qui sera composé de 1 600 logements – c'est l'objectif que nous nous sommes fixé – à forte mixité sociale, avec un complexe de sports nautiques le long de la Scarpe. Nous souhaitons que ce projet structurant soit repris dans les enjeux du conseil régional. Tous ces enjeux que nous avons développés, vous les retrouverez dans le schéma communautaire d'aménagement et de développement de l'Arrageois, que nous avons déjà écrit et qui est aujourd'hui en quelque sorte la bible, sur laquelle nous comptons nous appuyer pour le développement économique, mais aussi pour le développement de notre territoire. J'espère ne pas avoir lassé votre attention. Ces quelques éléments permettront peut-être d'inscrire notre territoire, Monsieur le Vice-président, dans votre stratégie et de faire de notre région une région gagnante.

M. le PRESIDENT.- Merci Monsieur le Président. Je rappelle que nous sommes dans une réunion de travail, où l'objectif est de permettre à chacun des partenaires déterminants dans les opérations de développement économique de la région d'exprimer leur politique à côté ou à propos d'une démarche qui nous est commune, qui nous réunit autour de l'objectif du territoire dans le cadre du schéma régional de développement économique. Chaque intervention est évidemment très importante. Elles sont enregistrées et deviennent des pièces au débat, qui constituera l'élément central de notre réflexion à propos du territoire. Je donne la parole à M. DEREU pour la chambre de commerce et d'industrie d'Arras.

M. DEREU.- Monsieur le Vice-président, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, je remercie M. VANLERENBERGHE pour son intervention, qui confirme que la chambre de commerce et d'industrie d'Arras s'associe pleinement aux axes de travail présentés par la communauté urbaine d'Arras et que la proximité et le partenariat entre nos structures resteront des atouts majeurs pour aborder dans les meilleures conditions les enjeux du développement de l'Arrageois, qui sont le tourisme, et particulièrement le tourisme d'affaires, l'intégration des usages des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises, la transmission d'entreprises pour laquelle nous consentons dès aujourd'hui de nombreux moyens, et la formation de dirigeants de PME à travers l'Institut des managers comme facteur de pérennité et de compétitivité de nos PME.

Afin d'éviter de reprendre les sujets précédemment évoqués, je concentrerai mon propos sur le thème de l'agroalimentaire et plus particulièrement sur le pôle d'excellence régional, pour lequel le territoire de l'Artois Cambrésis sera un moteur régional. En effet, comme l'a précisé M. LESOT de Cambrai, l'Artois Cambrésis dispose d'un tissu économique et d'équipement dédié aux activités agroalimentaires, telles que le CETIA,

Adrianor ou la communauté de promotion Nord-Pas-de-Calais. La démarche de pôle d'excellence que les acteurs locaux proposent de mettre en place avec le soutien du conseil régional s'appuie très largement sur cette dynamique territoriale. La réflexion sur la mise en place du pôle d'excellence agroalimentaire régional de l'Artois Cambrésis s'articule autour de quatre axes de travail, que je présenterai succinctement un à un durant mon intervention.

Les objectifs opérationnels sont le premier axe de notre réflexion. La mise en place du pôle d'excellence agroalimentaire régional doit s'appuyer sur la définition d'objectifs clairs, partagés par l'ensemble des acteurs, et orientés vers l'action. Les initiateurs du projet, que sont la communauté d'agglomérations de Cambrai, la communauté urbaine d'Arras et les deux chambres de commerce et d'industrie de Cambrai et d'Arras, proposent trois objectifs principaux, qui devront être déclinés par des actions adaptées et ciblées.

- Le premier objectif consiste à créer ou renforcer les conditions d'exploitation permettant d'assurer un environnement favorable à la filière et contribuer ainsi à un positionnement fort de la région sur ce secteur.
- Le deuxième objectif vise à faciliter l'émergence de projets dans les PME et la création d'activités nouvelles en mettant à disposition les moyens nécessaires à leurs résultats.
- Le troisième objectif est d'assurer la promotion des entreprises et de la filière régionale à l'extérieur et de valoriser l'attractivité de la région en matière d'implantations agroalimentaires.

Le deuxième axe de travail concerne la gouvernance. Nous avons à mener une réflexion sur le rôle et l'implication des acteurs concernés par le pôle d'excellence agroalimentaire régional. Les initiateurs de la démarche se donnent pour ambition d'associer et de fédérer au sein du pôle l'ensemble des

acteurs de la filière désirant prendre une part active dans l'action. Dans cette perspective, nous imaginons responsabiliser autour de quelques thématiques fortes et en fonction de leurs compétences propres un ou deux organismes pilotes de la coordination des acteurs et de l'animation. Ces thématiques pourraient être l'infrastructure et l'aménagement du territoire, les PME et l'animation économique, les ressources agricoles, la recherche, le développement et les transferts de technologies, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et la formation continue, et l'observatoire économique. La gouvernance souhaitée par les initiateurs du pôle s'attachera à proposer des interventions visant à renforcer l'efficacité des acteurs du secteur en leur apportant de nouveaux moyens et en optimisant leur complémentarité d'action en direction des entreprises et des PME en particulier.

Le troisième axe porte sur le soutien au développement des entreprises et particulièrement des PME. Cet axe de travail est le pivot de la réflexion mis en place pour la création du pôle d'excellence agroalimentaire régional. Parmi les pistes d'action étudiées, on distingue celles relevant d'objectifs généraux, contribuant à créer un environnement favorable à la filière, et celles relevant plus précisément d'un soutien spécifique aux entreprises.

- Concernant le premier point, il s'agit de mener une politique générale en direction de la filière et des actions globales avec pour objectif d'améliorer qualitativement les ressources à sa disposition. Ces actions doivent conduire à soutenir une politique de formation initiale et continue spécialisée au niveau régional : renforcer la capacité publique et privée de la recherche et du développement, favoriser la création d'une offre immobilière adaptée améliorant la capacité des territoires à accueillir des activités agroalimentaires. Des actions sont à engager

concernant la labellisation des zones d'activités, l'incitation des territoires à lancer des politiques immobilières dédiées en termes de pépinières (bâtiments relais ou bâtiments industriels en blanc), renforcer les liens entre les producteurs et les industriels pour maintenir une adéquation entre les attentes industrielles et les capacités de production dans un rapport gagnant.

- Le deuxième point traite le soutien spécifique aux PME. Le public de la PME reste très hétérogène, mais a trois caractéristiques principales, qui sont : l'autonomie de décision, un très faible niveau d'encadrement et l'absence de fonctions « recherche et développement ». Par ailleurs, le potentiel de développement et d'innovation de ces structures est fort. Le pôle doit leur apporter la méthode et les moyens de réussir leur projet. La mise en œuvre des actions doit favoriser l'émergence de nouveaux projets, soutenir la mise au point technique et marketing des projets en s'appuyant largement sur les structures locales et régionales, accompagner les investissements productifs, soutenir le développement commercial et notamment faciliter l'accès des PME aux marchés internationaux, enfin d'assurer l'animation des entreprises de la filière et faire naître une réelle identité de pôle.

Le quatrième axe est l'observatoire régional du secteur agricole. L'action sur la filière doit être appréciée et adaptée à l'évolution du tissu industriel qu'elle couvre. La création d'un observatoire de la filière régionale paraît pertinente pour mieux comprendre les évolutions économiques de la filière agroalimentaire. Son objectif sera de recenser l'ensemble des entités économiques (fabricants, fournisseurs, prestataires de services, public, privé, organisations professionnelles, équipements) et d'en apprécier l'évolution par des indicateurs précis. L'observation prendra également en compte l'évaluation des actions menées par le pôle. Cet observatoire doit permettre

d'évaluer l'impact des actions menées dans les différents domaines et d'en mesurer l'efficacité et ainsi d'y apporter les améliorations nécessaires. La chambre de commerce et d'industrie de Cambrai et d'Arras, la communauté urbaine d'Arras, la communauté d'agglomérations de Cambrai se sont associées pour poser les bases d'un pôle d'excellence basé sur l'action et la valorisation de nombreux relais et de compétences d'accompagnement, dont dispose cette filière dans la région. Les initiateurs de ce projet ont des propositions concrètes à soumettre en termes d'organisation et d'opération. Nous espérons aujourd'hui entrer dans une phase de mise en œuvre. Nous souhaitons qu'une rencontre prochaine entre nos services et les services du conseil régional puisse valider les bases de fonctionnement du pôle et engager une réflexion commune pour la finalisation d'un programme d'action et de son financement. Je vous remercie de votre attention.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup. Je passe la parole à M. BACHELET au titre du pays du Ternois.

INTERVENANT.- Apparemment, M. BACHELET est absent. Je peux éventuellement dire quelques mots. Le fait que nous soyons mis dans le même lot que l'Artois donne certaines différences importantes, notamment en ce qui concerne le chômage. Les taux de chômage dans le Ternois sont comparables à ceux qui sont répertoriés dans les zones Artois Ternois.

Notre secteur souffre d'importants problèmes d'accès, en termes de transit (problème du contournement de Saint-Pol par exemple, de l'aménagement de la RN 39). Nous attendons beaucoup de l'arrivée de l'A 24, dont le choix du tracé sera déterminant pour le bon développement du Ternois. Nous connaissons aussi des problèmes de déplacement internes. Nous y travaillons à notre échelle avec les placements à la demande sur le territoire. C'est important d'autant que c'est une mobilité physique, mais c'est devenu aussi une mobilité mentale. Nous avons une population, qui est

globalement plus âgée qu'ailleurs. Les jeunes sont pour l'essentiel sous-qualifiés et ont des difficultés à trouver un emploi, d'autant plus qu'ils ne se déplacent pas.

Les chevaux que nous entendons enfourcher pour nous développer sont, bien entendu, différents types de tourisme : le tourisme de nature, le tourisme de culture et le tourisme d'activités, au travers de la randonnée, des opérations un peu festives ou des événements. Encore faut-il que la population travaille encore pour que le tourisme soit davantage souhaité que subi. Actuellement pour l'essentiel, il est plus subi que voulu.

Sur notre territoire, nous avons aussi une activité industrielle que nous pourrions qualifier de « relictuelle ». Nous entendons qu'elle continue à perdurer, c'est le cas de l'entreprise Thyssen Krup, qui est un équipementier automobile avec 230 salariés. Elle travaille avec les grandes entreprises de la région, qui y trouvent leur compte par sa proximité géographique. On trouve les moyens de faciliter les déplacements et les transports. Nous nous sentons, bien entendu, tout à fait concernés par l'agroalimentaire, en particulier dans deux domaines, avec l'élevage pour conserver la qualité de nos paysages – nous sommes en train de travailler avec une filière viande avec un label du pays des Sept Vallées – et avec les agro-ressources. Nous avons des agriculteurs, qui sont très en pointe sur ce domaine. Enfin, nous entendons aussi soutenir le développement de l'artisanat, notamment avec la création de pépinières d'entreprises sur notre territoire.

M. LIEVAL.– Bien évidemment les constats généraux sur l'artisanat, ses spécificités et l'importance de développer une stratégie en faveur des petites entreprises restent identiques par rapport à ma précédente intervention sur le Cambrésis. Je vais juste rappeler quelques chiffres sur l'artisanat arrageois. C'est près de 3 000 entreprises artisanales représentant 22,3 % de l'artisanat du Pas-de-Calais. Le secteur artisanal compte

9 147 salariés au 31 décembre 2005. C'est aussi 556 créations d'entreprises artisanales en 2005, soit 21 % des créations totales du département. Sur l'Arrageois également, le PRCTE porte ses fruits, puisqu'il y a une augmentation de 6,5 % du nombre d'entreprises artisanales.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. J'aimerais que M. MOREAU, vice-président du département du Pas-de-Calais, chargé du développement économique, nous donne rapidement son avis.

M. MOREAU.- J'ai bien noté dans le débat que nous avons eu ce matin ce que le Cambrésis et l'Artois Ternois pouvaient avoir de particulier. Nous avons parlé de l'industrie agroalimentaire. Cela a été un élément fort du débat de ce matin et, à titre d'exemple, à l'initiative de la région Nord-Pas-de-Calais, donc du conseil régional, le conseil général du Pas-de-Calais avait accompagné une démarche de promotion à l'international des industries agroalimentaires. J'étais en juin dernier à Varsovie avec une délégation d'entreprises, qui participaient à un salon sur les industries agroalimentaires. Il y avait des entreprises du Nord et des entreprises du Pas-de-Calais. Je précise qu'il s'agissait essentiellement de PME et de PMI. La plus grosse entreprise devait faire une centaine d'emplois. Elle représentait les industries de transformation des produits de la mer. Les plus petites faisaient à peine dix emplois. Elles étaient venues pour vendre des endives. Une entreprise est implantée sur votre territoire et est présente là-bas et je puis vous dire, Monsieur le Président, qu'elle a fait non pas de bonnes, mais d'excellentes affaires à Varsovie. Ses produits ont été appréciés par nos amis polonais. C'est un exemple.

J'ai bien noté la préoccupation d'une liaison ferrée entre Cambrai et Arras. Cela me paraît être une idée à retenir. J'évoquerai également le canal Seine-Escaut, dont il faut savoir que c'est tout de même le département du Pas-de-Calais, qui va être le plus touché dans son territoire par le tracé de

ce canal, ce qui fait que, dans une relation amicale que nous avons avec le département du Nord, nous avons été désignés chef de file pour déterminer les différentes stratégies à mettre en œuvre en matière de gestion du foncier, mais aussi en matière de revendications et de politiques d'accompagnement. Il faut faire en sorte que ce canal ne soit pas un canal qui traverse notre région, mais que ce soit bien un canal qui irrigue notre région et qui permet aux entreprises de ce secteur de profiter pleinement d'un développement économique, qui peut se faire par l'existence de ce canal. Ce canal devrait être réalisé dans le cadre de 3 P, c'est-à-dire d'un partenariat public privé. Il faudra être vigilants pour que nos petites et moyennes entreprises de la région Nord-Pas-de-Calais, du bâtiment, des travaux publics, etc., puissent trouver leur part de marché dans un grand marché de 1,8 milliard d'euros. Nous devons être particulièrement attentifs.

Le schéma régional de développement économique est une grande ambition pour la région Nord-Pas-de-Calais. Je rappelle que la loi du 13 août 2004 a donné à cette région un rôle de coordonnateur en matière de développement économique, ce qui nous amène, nous conseil général, à réactualiser nos politiques de développement économique. La deuxième raison est la naissance des intercommunalités, qui nous obligeait à repositionner nos politiques en direction des nouveaux interlocuteurs, qui allaient être les communautés urbaines, communautés d'agglomérations et communautés de communes. L'intervention du conseil général est à deux niveaux en matière de développement économique. Il y a d'abord nos politiques départementales et celles avec lesquelles nous contractualisons avec vous, Monsieur le Président. Il s'agit du programme régional de création et transmission d'entreprises avec lequel nous travaillons en étroite collaboration avec la chambre des métiers, mais aussi avec l'ensemble du tissu associatif, qui est particulièrement dense et bien structurant sur le département du Pas-de-Calais, c'est-à-dire toutes les

politiques d'accompagnement. Il nous reste néanmoins à bien réfléchir à la transmission d'entreprises. Nous savons que plus de 50 % des chefs d'entreprises ont plus de 50 ans. Il faut dès à présent préparer la transmission des entreprises, si nous ne voulons pas les voir disparaître. En matière de recherche et de développement, nous avons un conventionnement avec (*inaudible**) et avec nos outils. Je cite la régie des ruches dans le département du Nord et le MITI, qui coordonnent les actions des créateurs d'entreprises notamment de haute technologie, des étudiants issus de l'université. Je suis quand même un peu inquiet. Dans notre région en matière de performance, nous ne sommes pas les meilleurs. 0,7 % du PIB dans la recherche et développement, alors que l'objectif devrait être de 3 %. Sur ce domaine, il faut pointer les insuffisances et motiver les entreprises pour qu'elles soient en capacité de se fédérer pour déterminer des programmes de recherche, qui soient en adéquation avec leurs besoins. Ce n'est pas le professeur Tournesol qui doit injecter une idée. C'est valable et ce n'est pas à rejeter, mais il faut aussi que les entreprises sachent exprimer leurs besoins mutuellement. La région et les conseils généraux pourraient accompagner ces démarches.

Nous avons toujours à développer tout ce qui relève de l'économie sociale et solidaire, notamment les services de proximité qui ont été générés par l'allocation personnalisée à l'autonomie et également le handicap. Nous avons parlé précédemment des maisons du handicap, qui se mettent en place dans les départements. L'enfance et la famille aussi sont autant de politiques qui vont supposer que nous ayons en matière de formation des personnes formées et qualifiées pour conduire ces missions et que nous ayons également les moyens de les mettre en œuvre dans les conditions requises.

Au sujet du tourisme, nos départements ont des atouts touristiques. Le littoral est toujours plus facile, mais il y a également le

tourisme industriel, l'architecture et tout ce qui relève du patrimoine. Il y a effectivement un travail important à fournir en matière de communication pour attirer les investisseurs. Il y a aussi l'accompagnement hôtelier (chambres d'hôte et autres) qui est indispensable, si nous voulons que les personnes qui résident chez nous y trouvent un certain confort.

La voirie a été soulignée. Les conseils généraux avaient les routes départementales. L'État nous a transféré depuis le 1^{er} janvier 2006 les routes nationales. Ces routes ne s'appellent plus RN 39 ou RN 41, mais RD 939 et RD 941. Je ne fais pas de politique en disant cela, mais l'état de délabrement est particulièrement inquiétant. Le calcul, qui a été fait par nos services, montre que, si nous nous contentions de la dotation que l'État va nous donner pour la maintenance et l'entretien des routes transférées, il nous faudrait plus de 200 ans pour les mettre au niveau. Il va falloir un programme ambitieux et peut-être que nous réfléchissions ensemble, Monsieur le Président, à ce qui était autrefois le contrat de plan État région, pour lequel nous étions impliqués également dans les routes. Il pourrait y avoir une contractualisation pour nous permettre de faire mieux et plus vite en matière de dessertes. Nous l'avons entendu à travers les propos des orateurs ce matin, il y a un réel besoin pour irriguer notamment le territoire rural. L'autoroute A 24 est un débat national. Il se poursuit et il suffit d'en suivre l'actualité.

Je voudrais souligner le deuxième volet. Le président du conseil général a souhaité que nous contractualisions avec des territoires. Cela me paraît être normal. Nous avons antérieurement une politique de guichet. Lorsqu'un maire ou une collectivité avait un projet, il s'adressait au conseil général et nous avons déterminé des critères d'attribution. Cela n'était pas sans inconvénient. Je vais prendre un exemple très bref. Nous accordions pour la construction d'un bâtiment industriel une subvention avec un plafonnement. La demande était formulée, elle passait par la commission d'action

économique et puis six mois plus tard, la même collectivité revenait à la charge en disant : « Dans le bâtiment que vous nous avez aidés à construire, c'est une entreprise de transport qui s'y est installée, seulement il y a un gros problème. Avec les barrières de dégel, 20 kilomètres de route sont fermés pendant un mois, si le gel dure un mois. Cette entreprise ne peut donc pas fonctionner dans des conditions satisfaisantes. Il faut à présent mettre la route hors gel. » La contractualisation, c'est aussi le rapprochement entre les différentes directions de notre conseil général et les politiques qui seront mises en place. Cela s'ouvre également au domaine culturel, à celui de la formation. Pour respecter les vœux du président, je serai bref là-dessus.

Nous avons bien entendu les compétences que vous connaissez tous et que nous avons renforcées en matière d'accompagnement à la création d'entreprises : les pépinières d'entreprises, l'aide aux ateliers relais. En revanche, j'ai interrogé, Monsieur le Président, des entreprises étrangères et nationales qui venaient s'implanter chez nous. Je leur ai demandé de me dire franchement ce qui ne convient pas et ce qu'elles auraient souhaité en venant s'implanter. Elles m'ont parlé d'une qualité médiocre de nos zones d'activités. Il faut donc une politique de développement et d'accompagnement, et des politiques territoriales sur les zones d'activités dans l'environnement. Toutefois, l'accompagnement des zones d'activités, c'est également de savoir créer des services aux entreprises, développer les technologies de l'information et de la communication (les réseaux, la boucle locale, etc.). Nous devons observer cet ensemble de points avec attention et en permettre le développement.

Il faut également faciliter les regroupements entre les entreprises pour déterminer leur projet en matière de développement économique. Le conseil général pourrait accompagner le financement de postes de conseillers

en développement économique, qui permettrait à ces territoires ayant pris la dimension d'un projet, de le mettre en œuvre.

Je m'arrêterai sur un taux de chômage de 9,6 %, qui est particulièrement faible par rapport au taux de la région et des départements. Quand on a 50 000 bénéficiaires du RMI, on est attentif à tout ce qui peut permettre la création d'emplois. Il faut savoir donner une ambition à ce département et une identité pour qu'à l'international nous y soyons reconnus.

M. le PRESIDENT.- Merci pour cette intervention qui boucle la première partie avec quelques minutes de décalage par rapport à ce que nous avions prévu. Nous pouvons ouvrir le débat pour une bonne heure et vous donner la parole. Je dirai juste un mot de première synthèse. Je ferai un point de la situation après avoir entendu ces premières interventions. Nous sommes d'accord sur les deux territoires à la fois sur l'expression du contexte et celle des diagnostics. L'un et l'autre sont prolongés et enrichis en particulier par les deux présidents, M. LEGENDRE et M. VANLERENBERGHE. Chacun a apporté des éléments de contexte, qui nous permettront d'approfondir ce que je crois très important pour la suite des débats, c'est-à-dire être d'accord sur le contexte dans lequel nous allons travailler. La deuxième chose, sur laquelle je n'ai pas entendu de divergences, c'est sur la manière dont s'exprimait le plan d'action global, tel qu'il était repéré dans le dialogue entre les services, qui ont identifié les thématiques sur lesquelles nous voulions travailler. Je n'ai pas entendu là-dessus de difficultés particulières, au contraire sans doute, une approbation. Cependant le débat prolongera cette question.

Il nous reste quatre objectifs à accomplir avant d'arriver au 25 octobre au matin – et non pas au 27 octobre comme nous l'avons dit tout à l'heure –, qui est la date de la réunion de la conférence permanente du schéma régional de développement économique. Les quatre objectifs sont les suivants.

Il nous faut nous mettre d'accord sur le système de gouvernance local, territorial, du schéma régional de développement économique. Cela me paraît essentiel. Il s'agit du chef de file et de la manière dont nous allons articuler les outils pour accompagner le schéma régional de développement économique sur le territoire. Nous ne pouvons pas multiplier les lieux d'ingénierie, ni les équipes d'ingénierie. D'ailleurs, le président PERCHERON ne l'accepterait pas, les élus régionaux présents ici ne l'accepteraient pas davantage. Il nous faut absolument trouver un mode de gouvernance, qui soit opérationnel sur le schéma régional de développement économique. Sur les territoires, je pense qu'il est temps de joindre l'économie à la formation, et la formation à l'emploi. C'est bien une organisation territoriale emploi, formation et développement économique, qu'il nous faut concevoir. Nous devons éviter qu'il y ait, schémas régionaux de développement à l'appui, de multiples lieux d'ingénierie, qui ne se croisent pas. Plus que jamais il est nécessaire d'aller dans cette voie.

Le deuxième sujet que nous avons à traiter : la gouvernance du pôle d'excellence. Vous avez une mission de pilotage de ce pôle d'excellence – et elle a été validée sur l'agroalimentaire – pour toute la région Nord-Pas-de-Calais à partir de votre territoire. Je souhaite que nous puissions discuter de l'organisation. Vous avez évoqué la maison régionale de l'agroalimentaire, pourquoi pas ? Il peut y avoir un double débat : une maison de l'agroalimentaire physique ou virtuelle, comme le sont les maisons de l'emploi et de la formation tels qu'elles ont été créées. Il s'agit de la mise en réseau des acteurs. En tous les cas, pourquoi pas marquer les esprits, réunir les acteurs économiques, ceux de la recherche et de l'enseignement sur ces questions avec une vraie initiative. Nous avons à réfléchir à la gouvernance de ce pôle d'excellence. S'agissant de la fiche que nous allons regarder le 25 octobre, je souhaite que nous regardions le pilotage du SRDE et aussi

l'organisation du pôle d'excellence agroalimentaire. Toutefois, nous avons aussi à préciser le plan d'action opérationnel. Nous sommes d'accord sur les grandes thématiques en tous les cas jusqu'à maintenant, avant que le débat ne s'ouvre, mais il nous faut organiser le plan d'action opérationnel court, moyen et long termes, sur chacune de ces thématiques. Dire que nous soutenons l'innovation et la recherche, c'est très bien, c'est une thématique. Dire ce que nous allons faire cette année, l'année prochaine et la suivante sur ces questions, c'est un plan d'action opérationnel. Il faut y travailler dans le cadre *ad hoc*, qui réunit un peu moins de monde mais dans leurs différentes représentations. Enfin, il nous faut chiffrer tout cela. Nous sommes tous responsables devant nos collectivités de leur délibération. Dans ma responsabilité de vice-président économique à la région, j'ai la charge de proposer un débat, des délibérations à la commission économique, qui a la charge de les suggérer à la commission permanente ou à la séance plénière de la région pour une décision. Nous sommes tous dans ce cas de figure. C'est vrai dans une agglomération, dans une communauté urbaine, dans un département, c'est aussi vrai dans une chambre de commerce, même si les règles du jeu ne sont pas les mêmes. Ce jeu-là ne sera pas réussi, si nous ne sommes pas ensemble capables de flécher ce que sont nos intentions financières à partir de chacun de ces bords. Nous devons dire que nous nous mettons d'accord sur des priorités fortes, affirmer un plan stratégique et opérationnel pour le territoire et indiquer qui est susceptible de participer au financement de ce plan. Cela peut être dans les grandes orientations en disant : « Dans ce champ, c'est éligible, je suis prêt à être dans la négociation et dans le tour de table, qui permettra de finaliser le budget opérationnel de chacune des opérations » ou cela peut être d'afficher des engagements globaux, qui montreront que, sur le territoire comme sur le schéma régional, nous sommes capables de faire jouer des synergies. Par exemple, quand dans

la première gouvernance que nous avons assumée en mai dernier, nous avons voté un plan sur la création d'entreprises, nous avons fait une fiche comme celle du territoire. Nous avons fait un plan d'action comme celui du territoire, mais plus précis, puisqu'il a son plan d'action opérationnel, comme sera celui du territoire demain. Nous avons fait les comptes d'exploitation. Nous nous sommes rendu compte qu'à nous tous, nous mettons un peu plus de 30 millions d'euros sur la création d'entreprises. C'est tout différent de dire cela, dès lors que nous avons repéré qui fait quoi, parce que nous nous posons la question de la performance de nos résultats au regard de l'investissement, alors que chacun de notre côté, nous avons une vue restreinte de la situation. Quand nous avons fait la fiche sur la recherche et le développement, je fais partie de ceux qui pensent que nous sommes loin du compte dans ce domaine. En matière de connexion de la recherche à l'industrie, nous n'avons pas réussi encore à dépasser un certain niveau faible et médiocre dans notre région. Cependant, nous avons tous la volonté d'aider. Sachez que, quand nous faisons cette fiche entre tous les financeurs, il y a 19 millions d'euros par an. La question que je vous pose est : « Est-ce qu'on en a pour notre argent ? » Quand on met 19 millions d'euros par an et qu'on voit ce que sont les résultats de notre axe recherche et développement en connexion avec l'industrie dans le Nord-Pas-de-Calais. Si je parle de l'international, c'est plus de 11 millions d'euros et pourtant, je pense que nous sommes analphabètes à l'international dans la région, notamment dans le réseau des PME et PMI. En avons-nous pour notre argent ? Créer ce compte d'exploitation multifinancier pluriannuel, c'est déterminant si nous voulons piloter par le haut la politique économique de la région. Chacun doit donc jouer le jeu et doit être là pour indiquer les points. Ce n'est pas à moi de faire la politique de chacune des institutions. Il y a des sujets sur lesquels un département ira, alors que sur d'autres, il n'ira pas. C'est important de savoir

sur quoi il ira et de dire dans quel volume il imagine y aller au moins pour l'année qui vient et, de manière optionnelle pour les années qui suivent. Or quand j'ai entendu les présidents de la communauté urbaine, de l'agglomération, des chambres de commerce, du département, des chambres des métiers et d'agriculture, ils ont – et c'était très intéressant – listé ce que sont les enjeux déterminants du point de vue économique sur leur territoire. Il y a une politique. Je vous propose que nous la chiffrions ensemble. Je m'engage à présenter un dossier « territoires économiques » à la région, y compris s'il s'agissait de demander à l'exécutif de la région, puis à la séance plénière de la région, une démarche particulière sur le plan financier pour accompagner les territoires sur leur politique économique. Je ne pourrais le faire que si nous sommes dans une démarche synergique tous ensemble. Je ne saurai pas le faire, si je ne présente en ligne que la région sur ses propres objectifs, même si c'est ce que nous faisons tous les jours. Si nous voulons, à l'image de ce que nous avons décidé sur la politique de la ville ou de l'aménagement du territoire, arrêter une politique régionale de haut vol, qui vient accompagner des pilotes qui se situent sur le territoire, – j'insiste parce que cela me paraît très important –, il nous faut réussir ce challenge qui est de remplir cette fiche jusqu'au bout et donc remplir le compte d'exploitation jusqu'au bout. Je vous propose de le faire dans les jours à venir. Nous avons énormément de temps, puisqu'un mois nous sépare du 25 octobre. 60 jours nous permettent d'aboutir à un accord sur chacun de ces territoires.

J'ouvre le débat. Vous avez entendu de nombreuses interventions, c'est à vous de vous exprimer maintenant. Comme tout est enregistré, nous allons vous donner un micro, si vous voulez bien dire votre nom, votre organisme, etc.

INTERVENANTE.– Osartis, Nelly (*inaudible**), directrice du développement. Nous avons donc des spécificités à Osartis sur le territoire où

se trouve Stora. J'ai commencé à chiffrer à partir des documents que vous nous avez donnés. Nous nous sommes aperçus que, pour cette année en 2006, nous avons investi 8 millions d'euros dans le développement économique, ce qui est énorme par rapport à notre territoire. Nous avons de graves problèmes industriels. Sur ces 8 millions d'euros, 7 millions sont consacrés au développement des zones d'activités et à la construction de bâtiments. C'est effectivement un territoire spécial. Nous devons assurer la reconversion. Ma question est très concrète : est-ce que la région va nous suivre pour nous aider dans ces investissements, qui sont vraiment énormes pour nous ?

Personne n'a parlé du Corbehem. Nous avons un projet qui sera inscrit au contrat de projet État région. C'est un énorme projet, qui va être complémentaire de celui du canal Seine-Nord, qui va concerner à la fois le territoire d'Osartis et un peu le Douaisis. Je pense qu'il serait bon de le mettre dans les infrastructures, parce que ce projet nous paraît très intéressant à la fois pour maintenir des industries sur le site de Corbehem et aussi pour redévelopper de nouvelles industries. Je voulais aussi parler du chanvre. Nous aurons aussi l'occasion de développer les agro-ressources dans le cadre du projet qui, j'espère, sera abouti pour la reconversion de Stora.

INTERVENANT.— Membre du pays Ternois. Je voulais dire deux mots. Ce n'est pas pour équilibrer le temps de parole entre l'Artois et le Ternois, mais pour dire que, dans le pays du Ternois, nous avons 30 000 habitants. Saint-Pol compte 7 000 habitants. Nous sommes une région très rurale. L'activité principale reste quand même l'agriculture. Nous avons un problème actuellement. Nous avons besoin d'une réorganisation foncière. Nous en avons parlé avec le conseil général. Les exploitations agricoles grossissent. Des problèmes juridiques se créent. Nous sommes dans une région de fermages : 80 % des exploitations sont en fermage. Il y a des

cassations de bail entre propriétaire et exploitant agricole, parce que des échanges ont été faits dans le passé. Nous comptons plusieurs cas dans le secteur. Je pense qu'une réorganisation foncière est nécessaire. Il faut la lier à une contrepartie environnementale, c'est-à-dire resituer les prairies (*inaudible**), rendre une utilité économique à l'herbe et replanter des bocages et des haies à valeur économique pour fabriquer des plaquettes de bois. L'enjeu de l'agriculture du XXI^e siècle, c'est aussi de produire de la biomasse et de lutter contre le réchauffement de la planète. Nous pouvons accomplir un bon travail à ce niveau.

Je voulais citer un autre exemple de travail intéressant entre l'Artois et le Ternois : le projet d'usine de (*inaudible**) à l'initiative du groupe Noria, qui est situé proche de l'Artois. Cette entité va démarrer avec une production d'huile de colza, qui pourra être alimentaire. À côté des gros projets industriels, dans lesquels nous sommes parties prenantes, nous souhaiterions retourner sur des projets en circuits courts, c'est-à-dire laisser la valeur ajoutée sur le territoire. Nous sommes suivis par les communautés de communes et par les territoires. Nous allons installer une chaudière biomasse.

Le Ternois est un pays de bocages. Des villages sont groupés. Nous avons un moteur, qui est le tourisme. Il y a un engouement phénoménal des Anglais et des Néerlandais pour le Ternois et d'autres régions. En Ternois, certains villages atteignent 25 % de la population en personnes qui viennent d'ailleurs.

M. le PRESIDENT.- En attendant que vous leviez la main pour vous exprimer. Madame, par rapport à la question que vous posiez, nous sommes au cœur de ce que je disais précédemment. La région suivra si nous construisons cet objectif tous ensemble sur le territoire. Elle sera partenaire dans les équipements et dans les parcs d'activités, parce que c'est une des questions sur lesquelles la région a délibéré. Nous agissons et nous agirons

dans ce sens en soutenant toutes ces initiatives. Je propose que toutes ces questions fassent l'objet d'un diagnostic global du territoire et qu'elles constituent une offre globale du territoire et que nous regardions qui vient au bord de ce berceau. La région y sera.

M. RAPENEAU.– J'ajoute un mot sur un point qui peut paraître un détail sur la nécessité de bâtiments. Quand une entreprise veut s'implanter, elle a besoin rapidement de voir un bâtiment se construire pour l'accueillir. Il existe des outils d'aide à la construction de ces bâtiments, dans lesquels la région participe sous différentes formes. Nous nous retrouvons souvent dans des situations, où nous faisons appel à des sociétés de crédit-bail. Cela permet effectivement à l'entreprise d'étaler sa dépense, de bénéficier de subventions soit du conseil régional soit du conseil général. Nous pourrions peut-être aller plus loin sur ces secteurs, notamment ruraux, où l'implantation est difficile en offrant par exemple la possibilité de prendre en charge non pas de manière définitive, mais pendant un certain temps, une partie ou la totalité des loyers, avec la possibilité de remboursement. Nous savons qu'au démarrage, ce type de charge est important. Je voulais dire à M. MOREAU que je ne suis pas convaincu par son exemple sur l'entreprise de transports et sur la façon dont il faut mettre les critères. Nous n'avons jamais imposé à une entreprise de s'implanter là où elle ne voulait pas s'implanter. Si vous avez eu la chance sur un territoire d'avoir une entreprise de transports qui s'est implantée, cela répondait à une réalité économique et à un besoin de ce secteur. Il appartient à la collectivité de mettre les moyens pour que les barrières de dégel sautent*.

M. MOREAU.– La contractualisation permet de le prévoir. Le bâtiment existait déjà et a simplement été rénové. Une entreprise est venue s'implanter dedans et, quelques mois plus tard, on est venu nous interpeller. La contractualisation permet de dire : « Si vous implantez une entreprise de

ce type, qui est susceptible de faire du transport, il faudra que notre réseau départemental soit adopté. » Là s'arrête l'ambition.

M. le PRESIDENT.- Cela a permis la précision. Vous êtes en accord avec ce qui a été exprimé par les présidents successifs et avec ce qui a été dit et rappelé par Mme GROUSSON tout à fait au début dans le PowerPoint, qui vous a été présenté à la fois sur les enjeux, le contexte et le plan d'action autour duquel on peut l'arc-bouter. Avez-vous des remarques à formuler ? Nous ne sommes plus en train de donner une opinion sur la façon de construire l'action économique régionale. Nous avons passé beaucoup de temps à construire notre schéma régional, sur lequel nous avons mis des indications. Nous sommes dans l'application concrète de ce schéma régional avec, si nous sommes prêts, un premier point d'aboutissement pour votre territoire le 25 octobre, au cours duquel nous allons nous dire les choses importantes.

M. VANLERENBERGHE.- Je craignais en venant ici que nous n'assistions à une grand-messe, certes fort intéressante, parce que nous sommes attentifs à ce que va dire le vice-président de la région, mais je crois que le point d'aboutissement est excellent. C'est la première fois que je vois une démarche qui est constructive, transparente, participative et qui puisse aboutir vraiment à un plan d'action. Nous le pratiquons dans nos collectivités, dans nos intercommunalités. C'est la première fois que cela se pratique au niveau régional. Je voulais souligner l'intérêt et vous remercier d'avoir pris cette initiative. Sachez que, pour notre part, le pays d'Artois, et puis pour la communauté urbaine et les communautés qui composent le pays d'Artois, nous allons nous atteler rapidement à remplir, sur les priorités que nous avons déjà définies, ce projet de plan d'action économique opérationnel. Je vous remercie très sincèrement de cette démarche qui me paraît très pertinente.

M. le PRESIDENT.- Merci Monsieur le Président. Avez-vous des points de désaccord sur la méthode ou sur le fond de cette démarche ? Dans la foulée de cette réunion, des réunions techniques vont se tenir avec les collaborateurs de la région et nos collaborateurs pour ajuster notre plan d'action. C'est ainsi que cela va se faire. Notre fiche technique sur le territoire va mûrir jusqu'au 25 pour être présentée le 25. Mon travail de vice-président de la région consiste à prendre les 14 fiches, à les reconsolider et à proposer un plan d'action régional sur le développement économique des territoires. C'est la démarche qui est la mienne. De ce point de vue, je suis davantage le greffier avec la part que la région prend dans ces questions, que celui qui a à faire les choix fondamentaux. C'est votre première responsabilité que de le faire. N'hésitez pas à nous dire à l'issue de cette réunion dans les jours qui viennent, ce que sont vos contributions. Ce n'est plus de la littérature, mais de l'action concrète et du programme, parce que derrière tout va s'engager. Je veux faire délibérer la région là-dessus.

Mme GROUSSON.- J'ai oublié de signaler précédemment que nous travaillons de façon continue pour alimenter ces fiches. Entre le moment où les fiches ont été multipliées et l'élaboration du PowerPoint, j'ai eu des éléments complémentaires de vos services, qui ont permis de préciser nombre de points.

M. le PRESIDENT.- Je précise que M. LEGENDRE et M. VANLERENBERGHE m'ont confirmé qu'ils présenteraient eux-mêmes la fiche de leur territoire le 25 octobre. Ils en seront les avocats. Dans le cadre de cette gouvernance à 120, 120 partenaires viendront présenter la fiche du territoire, tel que nous l'aurons bâti et construit et dont ils portent la responsabilité. C'est ainsi que cela se passera. Si ce rendez-vous ne peut pas avoir lieu le 25, il aura lieu un mois après. Je ne suis pas en train de passer en force. Le rendez-vous que nous nous donnons collectivement pour le territoire

est déterminant dans la façon dont nous allons réagir. Il y a des éléments de contexte, pour ce qui me concerne, je ne suis pas capable de répondre à toutes les questions infrastructurelles, ferroviaires, etc., mais ce sont des éléments de contexte déterminants, parce qu'il existe un schéma régional des transports. La manière dont nous porterons cette question à la région est déterminante, sur la façon dont nous nous adresserons à ceux qui ont le pilotage du schéma régional des transports. Une connexion se fera. De plus, il y a un schéma régional des formations, qui est en cours de préparation. J'ai dit à Mme LIENEMANN que je souhaitais vraiment que chacun soit suffisamment intelligent pour que les questions de la formation et de l'emploi se traitent ensemble sur chacun des territoires. La capacité que nous avons d'exprimer les éléments sera déterminante dans la prise en compte de notre point de vue dans le cadre du schéma régional des formations. J'insiste sur le fait que les semaines qui viennent sont importantes pour chacun des territoires. La région avec tous ses partenaires aura l'occasion de faire une consolidation de tout cela et cette dernière constituera la force de frappe économique de la région Nord-Pas-de-Calais.

INTERVENANT.– Président de la communauté de (*inaudible**). Je poserai une petite question sur le chiffrage. Je parle au nom des petites intercommunalités, qui vont se retrouver dans le pays et qui, parallèlement, vont contractualiser avec le département. Nous risquons, au niveau de l'affichage des projets, d'être quelque peu non pas incohérents mais de ne pas retrouver les mêmes actions de part et d'autre. Quelle sera la position du département par rapport à celle de la région ? Est-ce que les choses peuvent se faire ainsi séparément ou faudra-t-il qu'il y ait concordance ?

INTERVENANT.– J'ai beaucoup apprécié votre intervention sur la notion de gouvernance. Pour les élus, la pratique du terrain est aujourd'hui un vrai problème. Nous sommes tous porteurs de projet. Nous sommes tous

inscrits dans des périmètres de coopération. Nous nous rendons compte que, au fil du temps, les grands partenaires ne s'inscrivent pas forcément dans la chronologie et dans la direction de façon parallèle ou, en tout cas, convergente, pour des raisons qui tiennent au débat des institutions proprement dit. Il est temps d'avoir une certaine projection claire de ce qu'est la gouvernance sur la région, toutes structures confondues, car l'enjeu économique se croise quelles que soient les préoccupations des élus et la nature de l'institution. Nous avons besoin d'être en cohérence et en harmonie. La contractualisation est une étape intéressante et importante que le conseil général du Pas-de-Calais met en œuvre. Nous sommes dans le Ternois et dans le pays de l'Artois. Cela ne me dérange pas, mais sous réserve que, dans la démarche du projet, nous puissions maintenir notre réflexion et ne pas rencontrer des difficultés, qui ne sont que des difficultés de programmation et d'orientation différentes. La gouvernance est vraiment une clef pour la réussite sur laquelle vous travaillez.

M. le PRESIDENT.- Je partage totalement ce point de vue.

M. MASSE.- J'ai suivi le projet de constitution d'un atelier collectif de fabrication de maroilles à Maroilles. Je peux vous dire que cela a duré six ans. Ce n'est pas rien de monter un projet pour les collectivités. Je pense aux petites communes du territoire dont j'ai entendu parler. Deux communautés de communes ont suivi. Dans notre parcours, nous avons connu la difficulté de trouver des financements. Tout le monde est d'accord et applaudit, mais quelque part il y aurait besoin d'une coordination pour aider ces communes à faire aboutir leur projet. C'est parce que nous avons décroché un pôle d'excellence rurale que nous avons pu ramasser le maximum de subventions. Cela a été très difficile. Combien de fois avons-nous cru être arrivés au bout et tout s'effondrait alors. Le message que je souhaite faire

passer est qu'il faudrait une coordination pour les petites communes des projets innovants pour qu'ils arrivent à terme.

M. le PRESIDENT.- Je ne veux pas anticiper sur ce que sera notre discussion sur la gouvernance, mais ce qui est vrai au plan régional doit être vrai au plan territorial. Une gouvernance intelligente, dont nous avons tous parlé, n'est pas dissociable de la mise en place d'une conférence des financeurs. À un moment donné, dès lors que nous partageons des points de vue en commun et que nous exprimons des volontés financières, chacun ayant sa propre liberté, il faut que les co-financeurs ou les coactionnaires d'un projet économique – pour prendre des images, quand je parle de la conférence annuelle, je dis que c'est la conférence des actionnaires. Nous sommes tous quelque part actionnaires – se retrouvent pour parler du bilan de l'action commune qu'ils mènent. Sur un territoire, dès lors qu'on est d'accord sur un plan de programme, avec de vraies stratégies, la réunion s'avère indispensable, parce qu'elle permet d'évaluer les résultats de ce qu'on entreprend et qu'elle permet de mieux programmer ce qui sera entrepris demain à partir du bilan. Cela fait partie du débat qui viendra dans les semaines à venir.

M. MOREAU.- Vous avez soulevé, Monsieur le Président, un problème qui me paraît extrêmement important. Si les communautés d'agglomérations sont suffisamment structurées pour initier des projets économiques de dimension acceptable avec une dimension financière pour en assurer le fonctionnement, je suis bien obligé de constater que le nombre de communautés de communes est un obstacle. Vous avez des communautés de communes, qui ont moins de 3 000 habitants, comment voulez-vous qu'une telle intercommunalité soit en mesure d'initier un grand projet de développement, voire de recherche développement sur son territoire ? Je crois à la libre administration territoriale – il n'est pas question d'imposer quoi que

ce soit –, mais si nous avons des suggestions à faire, c'est que vous puissiez au moins vous regrouper dans une sorte de syndicat mixte du développement économique, qui permettrait d'avoir la taille critique permettant de porter des projets plus importants.

M. le PRÉSIDENT.- Merci M. MOREAU. Qui souhaite s'exprimer à nouveau ? Merci de nous avoir accueillis.

La séance est levée à 12 heures 15.

*** * ***